



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/42/PV.35  
19 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 35e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 12 octobre 1987, à 15 heures

Président : M. JACOBVITS DE SZEGED (Pays-Bas)  
(Vice-Président)

Puis : M. FLORIN (République démocratique allemande)  
(Président)

Célébration de l'Année internationale du logement des sans-abri : rapport du  
Conseil économique et social

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 5.

En l'absence du Président, M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas), assume la présidence.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CELEBRATION DE L'ANNEE INTERNATIONALE DU LOGEMENT DES SANS-ABRI : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande, qui va s'exprimer au nom des pays nordiques.

M. KORHONEN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques suivants : le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Finlande.

De longue date, les pays nordiques se sont vivement préoccupés de la situation inquiétante du logement dans le monde, ce qui a conduit à la célébration, cette année, de l'Année internationale du logement des sans-abri. Malgré les efforts de gouvernements et d'organisations internationales, à l'heure actuelle, plus d'un milliard de personnes sont ou totalement des sans-abri ou vivent dans des logements impropres à un habitat humain. Si aucune mesure résolue n'est prise, ce nombre pourrait doubler d'ici à la fin du siècle.

L'Année internationale du logement des sans-abri a permis d'attirer l'attention du monde sur le problème du logement et de susciter une coopération renforcée en vue d'y remédier. Il est évident que le succès de l'année dépassera tous les espoirs.

Grâce à l'Année, les gouvernements ont pris davantage conscience de la nécessité d'améliorer les conditions de logement et d'attacher une attention plus grande à ceux qui ont le plus besoin d'être aidés. D'importantes mesures ont été prises pour améliorer leur sort. L'Année internationale du logement des sans-abri a été aussi l'occasion d'une analyse à l'échelle mondiale des solutions de remplacement aux problèmes du logement et a permis de procéder à un meilleur échange d'informations entre les pays. Dans les pays nordiques, l'Année nous a permis de nous rappeler que même dans nos sociétés dont les objectifs de bien-être sont clairement établis, des problèmes se posent encore si nous voulons garantir un logement décent pour tous.

M. Korhonen (Finlande)

Les études menées ont fait apparaître l'ampleur et la gravité du problème du logement. Par ailleurs, il est de plus en plus évident que ce qui est fait, à l'heure actuelle, est loin d'être suffisant pour régler un problème d'une telle portée.

L'expérience acquise dans un certain nombre de pays montre que l'incidence des politiques du logement sera insuffisante si les activités gouvernementales visent uniquement la fourniture de logements à ceux qui en ont besoin. L'expérience prouve au contraire que les gouvernements peuvent jouer un rôle beaucoup plus efficace en mettant en oeuvre des stratégies d'utilisation plus pointue des ressources et des initiatives des personnes concernées et en faisant un meilleur usage des matériaux de construction locaux.

Les colonies de squatters autour des grandes villes, dans de nombreux pays en développement, en sont l'illustration. Les squatters semblent être disposés à travailler pour améliorer leur logement mais il est préalablement nécessaire, pour toute entreprise importante, que leur soit garantie la sécurité du logement et l'accès à des matériaux de construction appropriés. L'amélioration de la législation, l'élargissement des réformes agraires et un encouragement à une plus grande participation des personnes concernées sont, dans plusieurs pays, des conditions nécessaires au succès d'une politique du logement. Les problèmes du logement sont non seulement d'ordre économique et technique, mais aussi d'ordre institutionnel et politique. Il s'agit là malheureusement aussi des obstacles à un changement de politique les plus difficiles à surmonter.

Les changements intervenus dans l'environnement économique mondial et national, au cours des années 80, et leurs incidences sur le plan social ont fait perdre à des personnes dans de nombreux pays tout espoir d'un avenir meilleur. L'amélioration de la situation du logement contribuerait de manière significative à inverser cette tendance. Un tel changement de perspective exige la mise en oeuvre d'une stratégie efficace qui impliquerait une participation entière et une coopération active entre les gouvernements et toutes les autres parties concernées, tels que les secteurs privés officiels et officieux, les organisations non gouvernementales, les coopératives et groupes communautaires, ainsi que les familles et les particuliers.

L'objectif de l'Année internationale du logement des sans-abri est d'améliorer non seulement la situation du logement, au sens étroit du terme, mais aussi le voisinage de millions de personnes qui vivent dans un environnement malsain. En

M. Korhonen (Finlande)

fait, la plupart des problèmes graves d'environnement sont étroitement liés à la situation du logement, par exemple, à la planification de l'assainissement.

Le monde en développement connaît de très sérieux problèmes de logement, aussi estimons-nous qu'il serait tout à fait justifié que, dans une première étape, l'Année internationale du logement des sans-abri ne soit pas considérée comme une activité portant sur une année seulement, mais comme le début d'un processus qui irait jusqu'à l'an 2000 et au-delà.

Une partie importante de ce processus est le rôle que sont appelées à jouer les stratégies nationales du logement, ainsi que le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 41/190.

Lors de la dixième session commémorative de la Commission des Nations Unies sur les établissements humains, qui s'est tenue en avril à Nairobi et à laquelle plus de 100 gouvernements ont participé, il a été décidé de recommander à l'Assemblée générale d'entamer une procédure visant la mise au point d'une stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000. Cette stratégie serait un défi et un appel à l'action par l'intermédiaire de l'Année internationale du logement des sans-abri.

Les pays nordiques appuient vivement l'adoption de ce projet de résolution. L'élaboration d'une stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 intégrera les expériences de divers pays sur les voies et moyens qui se sont révélés efficaces pour faire face aux vastes problèmes liés au logement. Une stratégie mondiale établira également des objectifs précis pour le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), et permettra une concentration de ses efforts. Je voudrais mentionner ici les incidences positives de la mise en oeuvre de la Stratégie de la santé pour tous d'ici à l'an 2000. De même que cette stratégie a intégré et concentré les activités dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé, j'estime que la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 donnera à Habitat le type d'objectif dont l'Organisation a besoin. Habitat aura besoin de l'appui et de l'engagement très fermes de chaque gouvernement et de la communauté mondiale pour appliquer cette stratégie. Les institutions nationales intéressées et les organisations non gouvernementales devraient prendre également part à ce processus afin de veiller à ce que cette stratégie soit effectivement mise en oeuvre.

M. RAO (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je considère comme un privilège que de m'adresser à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, au nom de l'Inde, sur le point 12 de l'ordre du jour. La décision tout à fait appropriée prise par l'Assemblée en 1982, de célébrer en 1987 l'Année internationale du logement des sans-abri est mise en lumière par deux facteurs : le dixième anniversaire de la création de la Commission des établissements humains et l'occasion d'un examen critique des activités internationales entreprises dans le domaine des logements humains depuis la réunion à Vancouver, en 1976, de la Conférence des Nations Unies sur la question.

M. Rao (Inde)

Nous éprouvons, en Inde, une profonde et véritable compassion pour les terribles souffrances endurées par tous les groupes ethniques de Sri Lanka. En même temps, ma délégation regrette certaines des insinuations malencontreuses et inacceptables faites dans l'intervention du Premier Ministre de Sri Lanka ce matin, en particulier au moment où l'accord entre l'Inde et Sri Lanka signé par le Président de Sri Lanka, M. Jayewardene, et le Premier Ministre de l'Inde, M. Rajiv Gandhi, passe par une période difficile et où les forces de maintien de la paix indiennes qui se sont rendues à Sri Lanka à la demande expresse du Gouvernement de Sri Lanka s'engagent, à un coût considérable, à mettre en oeuvre cet accord historique. Il est extraordinaire qu'au moment où nos soldats perdent leur vie en combattant des terroristes on cherche à soulever une controverse à ce sujet. La situation exige de la modération de la part de tous ceux qui sont concernés.

J'aimerais saisir l'occasion de dire la reconnaissance de ma délégation pour la qualité du travail accompli par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) dans divers domaines, y compris la documentation, l'information, l'assistance technique, la recherche et les services consultatifs. Nous avons également beaucoup profité du rapport du Secrétaire général sur les établissements humains.

L'habitat, en tant que besoin humain fondamental est généralement considéré, dans la hiérarchie des besoins fondamentaux, comme venant immédiatement après l'alimentation et l'habillement. Un logement décent, y compris l'infrastructure et les services connexes, est un besoin essentiel pour la réalisation des conditions de bien-être envisagées par la Charte des Nations Unies dans ses Articles 1 et 55. On reconnaît de plus en plus qu'un habitat adéquat constitue un élément essentiel d'une amélioration de la qualité de la vie. Un logement et des services adéquats pour tous sont à la fois un indicateur fondamental de la qualité de la vie et une condition préalable à un développement soutenu.

Les preuves abondent du rapport étroit qui existe entre les investissements dans le développement des établissements humains et la croissance économique nationale globale. Un effort concerté pour répondre au problème du logement exige la mobilisation des ressources financières adéquates, l'édification d'une capacité technique et institutionnelle et, le cas échéant, la réorientation des stratégies de développement socio-économique de base et des objectifs dans un cadre bien conçu de politiques macro-économiques. La stratégie de l'habitat ne peut réussir qu'à condition d'être formulée et mise en oeuvre dans le cadre d'une politique de développement national d'ensemble.

M. Rao (Inde)

Il est malencontreux qu'au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis la Conférence sur l'habitat de 1976, il y ait eu un déclin rapide et sensible des normes du logement et des niveaux de vie de la grande majorité des pauvres, en particulier ceux des pays en développement. La détérioration de l'habitat humain, en général, et des conditions de logement dans les pays en développement, en particulier, nous ont déjà menés à une situation que l'on ne peut décrire que comme une crise grave du logement, qui est accentuée par les deux facteurs de croissance rapide de la population et de l'urbanisation, en particulier dans les pays en développement.

Les chiffres donnés dans le rapport du Secrétaire général doivent être absolument pris en compte. On estime qu'un milliard ou plus de personnes dans le monde vivent actuellement dans des conditions sanitaires inadéquates et malsaines, que des millions de personnes n'ont même pas d'abri du tout et que des milliers d'autres s'ajoutent à ce chiffre chaque jour. Dans notre région de l'Asie et du Pacifique, l'accroissement de la population au cours des vingt prochaines années sera d'environ 49 millions de personnes par an, ce qui représente une augmentation de 58 % de la population mondiale totale. D'ici à l'an 2000, cette région, prévoit-on, aura une population de 3,6 milliards d'habitants, ce qui représentera environ 59 % de la population mondiale qui se chiffrera à 6,1 milliards d'habitants. Les pays en développement dans leur ensemble, prévoit-on, représenteront 4,8 milliards ou 80 % de la population globale à cette date.

On a du mal à concevoir les conséquences de ces chiffres en termes d'accroissement du chômage, de détérioration de l'infrastructure et des services, y compris des services de santé, d'approvisionnement en eau potable, de traitement des déchets, de croissance, dans la dimension et le nombre des taudis ruraux et urbains et des colonies de squatters. Cela ne manquera pas d'avoir des conséquences incalculables pour la stabilité sociale et politique à long terme des pays affectés.

Le scénario que je viens d'esquisser ne fait que souligner la nécessité d'une approche intégrée et multidisciplinaire qui permettra à la communauté internationale et aux pays en développement, en particulier, de répondre par une politique efficace et adéquate aux problèmes du logement.

La notion ancienne selon laquelle l'investissement dans les établissements humains n'était pas productif a désormais été plus ou moins remplacée par la reconnaissance que ces activités peuvent constituer un stimulant pour la croissance

et peuvent contribuer à réaliser un développement socio-économique d'ensemble. L'effet multiplicateur de ces investissements par leurs liens de va-et-vient avec d'autres activités économiquement importantes, leur potentiel de création d'emplois et de facilitation de la formation de capital a été reconnu. La stratégie de l'économie que les pays en développement ont toujours poursuivie demande que l'on insiste beaucoup sur l'investissement dans ce secteur qui n'exige que peu de devises étrangères, la sélection de techniques et de normes de production localement appropriées et de préférences pour des formes de production qui nécessitent une main-d'oeuvre importante plutôt qu'une forte intensité de capital. En fait, plusieurs pays, y compris le mien, attachent une énorme importance au concept du logement peu coûteux.

Il ne fait pas de doute que l'action à l'échelle nationale est essentielle pour la formulation et la mise en oeuvre de solutions efficaces et durables aux problèmes du logement. Il en va particulièrement ainsi des domaines d'appui au développement tels que la législation, la formation, l'information et le cadre institutionnel. Les gouvernements peuvent également prendre des mesures pour faciliter l'évolution de la situation, par exemple des mesures de réforme agraire ou d'encouragement à l'investissement privé dans le logement, la création des systèmes d'information et de cadastre efficace, la fourniture d'une infrastructure abordable et appropriée visant à encourager le mouvement de capital vers le secteur du logement et la fourniture de subsides permettant une approche stratégique à long terme de la production massive d'abris. Nous sommes heureux de constater que ces dernières années on a compté davantage sur la participation accrue des futurs bénéficiaires des programmes de logements peu coûteux et peu rentables.

Le rôle crucial des activités de l'établissement humain dans la vie économique des pays en développement dans les années à venir renforce la nécessité d'un programme coordonné à l'échelle internationale pour contribuer à mobiliser les ressources financières dont on a tant besoin pour l'effort national et pour appuyer les domaines de la recherche, de l'information, de la diffusion et de la technique nécessaires à cet effort. Le système des Nations Unies, et particulièrement la Commission des Nations Unies pour les établissements humains et le Centre Habitat sont les organes les mieux appropriés pour fournir le cadre de telles activités internationales. Ils continuent à donner l'élan nécessaire aux mesures internationales et à contrôler et aider les efforts nationaux dans ce domaine.



M. Rao (Inde)

L'échange d'expériences dans ce domaine est extrêmement important, aussi bien entre pays développés et pays en développement qu'entre les pays en développement eux-mêmes. Là encore, des mesures coordonnées sont fournies par la Fondation habitat.

Il est un autre domaine où une action internationale est nécessaire - je veux parler de l'étude des rapports et liens étroits qui existent entre le secteur du logement, d'une part, et d'autres secteurs tels que la santé, l'environnement, le contrôle démographique, l'industrie, etc., de l'autre, ce qui pourrait peut-être aboutir à des mesures dans les sphères de la promotion de l'emploi, du recours accru aux ressources et à la main-d'oeuvre autochtone pour la production de matériaux de construction, de l'amélioration de l'hygiène dans l'habitat, etc. On ne saurait trop insister sur l'importance d'une politique de l'habitat écologiquement saine, notamment la nécessité de planifier les établissements humains en fonction de ressources naturelles et de prévoir et gérer ces établissements en fonction de l'écosystème environnant. De même, il n'est guère besoin de rappeler le lien critique qui existe entre santé et logement. Il est essentiel que les divers organes et institutions du système des Nations Unies continuent à étudier ce lien tout en augmentant les renseignements - base que les pays en développement peuvent ensuite utiliser.

L'Année internationale du logement des sans-abri a été lancée pour encourager une action efficace aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale et pour lutter contre le problème critique des sans-abri, et de l'insuffisance des logements. Elle favorise une meilleure prise de conscience de toutes les questions relatives aux sans-abri et aux logements insuffisants dans le monde. Elle stimule la volonté de répondre aux besoins des pauvres et des défavorisés dans ce domaine. Elle incite à une réévaluation des politiques et programmes existants et permet d'envisager de nouveaux moyens de répondre aux difficultés des sans-abri et des défavorisés d'ici à l'an 2000. L'Année a aussi permis la constitution de "points focaux nationaux" par 139 gouvernements afin d'examiner les programmes de logement, de désigner des projets de gouvernements et d'organisations dans le cadre de l'année et de formuler et de réexaminer les stratégies de l'habitat mises au point par les gouvernements pour atteindre les objectifs de l'Année. La célébration de l'Année et l'expérience acquise de ce fait ont contribué à mettre en lumière la nécessité, pour la communauté internationale, de formuler une stratégie globale de l'habitat d'ici à l'an 2000.

M. Rao (Inde)

Je voudrais partager avec l'Assemblée nos expériences dans ce domaine essentiel. La position de base de mon gouvernement a été évoquée dans la déclaration de notre premier ministre M. Rajiv Gandhi, qui a dit : "Le logement est en tête de liste de nos priorités; nous nous proposons de lancer un programme global de développement du logement et en particulier dans les secteurs économiquement faibles". Un projet de politique nationale de l'habitat visant à une croissance soutenue dans le secteur du logement est actuellement à l'étude. Une Banque nationale du logement a été constituée au plus haut niveau. Nos plans de développements quinquennaux ont donné la priorité aux logements. Nous avons le projet ambitieux de fournir, dans les zones rurales, un million de maisons aux groupes socialement et économiquement défavorisés pendant la période 1985-1990. Ce projet a été appelé "India Awas Yojana", à la mémoire de feu notre premier ministre, Mme Indira Gandhi. Depuis 1980, 7 millions de sites de logements développés dans les zones rurales ont été fournis aux groupes économiquement défavorisés. Presque la moitié d'entre eux ont bénéficié d'une assistance à la construction. Dans les zones urbaines, environ un million d'unités de logement ont été fournies aux secteurs économiquement faibles. Plus de 20 millions d'habitants des taudis ont reçu les services et les installations de base.

Dans le cadre d'une gamme d'activités visant à mobiliser la participation communautaire, nous avons déjà fourni des programmes extensifs et des projets visant à rendre le secteur privé - officiellement et officieusement - les organisations non gouvernementales et les bénéficiaires partenaires à part entière dans l'action en faveur d'une amélioration des établissements humains.

Rappelons que le problème le plus important auquel doivent faire face les pays en développement dans le domaine critique des établissements humains est l'insuffisance des ressources financières. Toutes les déclarations d'appui, tous les excellents programmes et toutes les bonnes intentions du monde ne pourront apporter d'amélioration tangible dans les conditions de vie des pauvres et des défavorisés tant que les gouvernements et les organisations intergouvernementales ne feront pas suivre ces déclarations et intentions d'un engagement ferme d'accorder les ressources financières nécessaires.

Le secteur "subventions" de l'aide au logement doit être augmenté sensiblement. Même si une petite partie des ressources dépensées à des fins militaires était libérée et réorientée vers les établissements humains, cela

M. Rao (Inde)

aiderait beaucoup dans le traitement du problème des sans-abri et des logements insuffisants. La Conférence des Nations Unies sur la relations entre le désarmement et le développement, qui s'est terminée récemment, pourrait ouvrir la voie à de futurs accords sur ce type de mesures.

En conclusion, je ne puis que répéter l'appel opportun lancé par le Secrétaire général :

"La vue de centaines de milliers de nos frères humains entassés dans des bidonvilles urbains et ruraux de logements insuffisants et de familles entières vivant pratiquement dans la rue est quelque chose que nous ne pouvons plus accepter. Il nous faut prendre des mesures à tous les niveaux - local, national et international - pour mettre un terme à cette misère humaine. L'Année internationale du logement pour les sans-abri et les années qui restent d'ici à l'an 2000 offrent une occasion unique de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le sort d'un milliard ou plus de nos frères et soeurs malheureux, qui ne disposent pas d'un logement satisfaisant. C'est une tâche qui interpelle à la fois l'imagination et la volonté politique des Etats Membres."

Montrons-nous tous à la hauteur et décidons d'y répondre de façon positive.

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, comme les représentants et vous-même vous en souviendrez, la première tentative mondiale qui ait été faite pour affronter les problèmes des établissements humains a eu lieu lors de la Conférence de Vancouver, il y a déjà plus de 11 ans. J'ai eu le grand honneur d'être Secrétaire général de cette Conférence, la plus importante qui ait eu lieu jusqu'à présent sous les auspices des Nations Unies. Reconnaissant que les solutions des problèmes relatifs aux établissements humains se situent au niveau national, la Conférence a adopté 64 recommandations fondamentales demandant aux gouvernements de prendre les mesures appropriées.

Le jour de la clôture de la Conférence, j'ai déclaré que son succès ne pourrait pas être évalué par ce qui s'est passé à Vancouver mais par les politiques, les plans et les programmes qui seraient mis en oeuvre au cours des années suivantes. Je disais aussi que l'avenir d'Habitat - la concrétisation d'une notion unanime dans des domaines matériels portant sur l'environnement et les conditions de vie des populations - se trouve entre les mains des gouvernements, individuellement et collectivement, et que notre tâche a commencé ce jour-là.

Beaucoup de chemin reste encore à parcourir, et plus dans certains pays que dans d'autres, mais c'est avec satisfaction que nous pouvons observer les changements intervenus et l'influence qu'ont eues les recommandations de Vancouver sur les politiques, les plans et les programmes de nombreux pays.

Après la Conférence, où il avait été décidé sans la moindre équivoque qu'il fallait instituer des règlements au niveau mondial qui garantissent la continuité des efforts réalisés avant la Conférence de Vancouver, les gouvernements, après deux ans de longs débats et de négociations, ont approuvé à l'Assemblée générale l'instauration de règlements institutionnels qui sont aujourd'hui en vigueur. En premier lieu, un organe intergouvernemental consacré aux établissements humains et, parallèlement à celui-ci, un secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) devant servir de centre d'activités sur les établissements humains au sein du système des Nations Unies.

Je dois reconnaître aujourd'hui avec plaisir que la Commission sur les établissements humains tout comme le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), au cours de leur brève existence, et compte tenu des ressources financières très limitées dont elles disposent, sont devenues des institutions respectées, qui sont considérées par les gouvernements et les

M. Peñalosa (Colombie)

Institutions comme une importante source d'idées et d'assistance technique dans le domaine des établissements humains. Mon gouvernement voudrait aujourd'hui féliciter tout particulièrement le Centre pour les travaux qu'il a réalisés jusqu'à présent sous la direction éminente de son directeur exécutif, M. Arcot Ramachandran.

Quelle est la situation dans le domaine des établissements humains et en particulier dans les pays en développement, et quel en est l'avenir? Le rapport général des Nations Unies sur les établissements humains, qui a été remis lundi dernier, journée internationale d'Habitat, par le Secrétaire général, nous donne toutes les informations à ce sujet. La première vérité, affligeante et inquiétante, est que la majorité des couples sur la planète continuent de concevoir plus d'enfants qu'ils n'en souhaitent et que cela représente une charge pratiquement insupportable pour un grand nombre de sociétés, charge qui se manifeste tout particulièrement au niveau des établissements humains. Le rapport indique que d'ici à la fin du siècle, la population de la planète augmentera encore de quelque 800 millions et probablement de près de 3 milliards d'ici à l'année 2025. Le message de ce rapport est clair et net.

Au cours des 10 dernières années, les conditions des établissements, le logement, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'hygiène, etc., au lieu de s'améliorer dans la majorité des pays en développement, se sont détériorées. Il est évident qu'il y a toujours une priorité à l'échelle planétaire, à savoir que les couples devraient pour le moins être en mesure de ne pas concevoir plus d'enfants qu'ils n'en désirent. Si les taux de croissance de la population mondiale ne diminuent pas de manière spectaculaire au cours des prochaines décennies, nous devons nous attendre à des troubles sociaux et à l'instabilité politique. S'agissant des établissements humains, nous devons également reconnaître que les efforts réalisés par les gouvernements au niveau national et au niveau mondial n'ont pas été à la hauteur de la complexité ni de la dimension du problème. Il est important de noter ici que l'inefficacité avec laquelle les problèmes des établissements humains sont traités non seulement a de graves conséquences sociales et politiques au niveau national, mais que l'interdépendance mondiale dans ce domaine est tout aussi évidente que pour d'autres problèmes, dans les domaines financiers ou du commerce extérieur.

C'était pour obtenir un engagement politique renouvelé sur les questions des établissements humains que, sur l'initiative du Premier Ministre de Sri Lanka,

M. Peñalosa (Colombie)

l'Assemblée générale a proclamé 1987 "Année internationale du logement pour les sans-abri".

Comme le rapport du Secrétaire général le confirme, l'Année internationale du logement pour les sans-abri a été fructueuse dans la mesure où elle a sensibilisé l'attention mondiale aux besoins des sans-abri et où elle a pu avertir à temps la communauté internationale de la grave crise aux dimensions sans précédent que connaissent les villes du monde en développement. Plus important encore, elle a permis dans bien des cas aux gouvernements de prendre des mesures pour relever ces défis.

Si les politiques n'ont pas eu de résultat jusqu'ici, nous devons nous engager à en adopter de nouvelles. Comme le rapport du Secrétaire général l'indique très justement, les conclusions auxquelles on a abouti à Vancouver, ont indiqué que les établissements humains font partie intégrante du développement. Il faut insister sur ce fait et le faire connaître. Un objectif essentiel et prioritaire pour tout gouvernement doit être de faire en sorte que les politiques sur les établissements humains s'intègrent aux politiques générales de développement.

M. Peñalosa (Colombie)

Il est une leçon que nous avons pu tirer avec une grande netteté à Vancouver : les deux facteurs essentiels pour la solution des problèmes que présentent les établissements humains sont l'octroi de terres et la fourniture de services. Seuls les gouvernements sont à même de les régler. La construction d'un logement est quelque chose que les êtres humains réalisent au niveau individuel depuis qu'a commencé la vie sur terre. Cela ne veut cependant pas dire que l'Etat ne peut pas les aider efficacement.

Chaque être humain devrait avoir en naissant le droit inhérent à sa nationalité de posséder un morceau de terrain sur lequel il puisse construire un logement pour lui-même et pour sa famille. Mais en réalité, aujourd'hui, une grande partie de l'humanité se voit encore privée de ce droit.

L'expérience acquise par la Colombie est une bonne illustration de la manière dont il convient de faire face à ce problème. Il convient tout d'abord de mentionner qu'en 25 ans seulement nous sommes parvenus à organiser l'un des programmes les plus actifs et les plus fructueux de planification familiale. Le taux de croissance démographique qui était de 3,8 % par an est passé à 1,5 % et nous espérons être en mesure de le stabiliser dans moins de deux générations.

Pour ce qui est du logement proprement dit, la Colombie applique un programme qui s'inspire des nobles objectifs de la Déclaration de Vancouver et des recommandations qui y ont été approuvées en matière de mesures à prendre au plan national.

La Colombie étant aujourd'hui une société urbaine où l'on pense que d'ici à la fin du siècle moins de 20 % de la population vivra encore en zone rurale, son programme d'établissements humains a défini un certain nombre de politiques nationales visant la planification territoriale, les besoins fondamentaux, l'utilisation rationnelle des ressources et, essentiellement, notre orientation pour répondre aux besoins des couches les plus pauvres de la population.

Ce programme pourrait être intitulé : "La lutte contre la pauvreté absolue par l'amélioration des établissements humains". Nous ne pensons pas, comme c'est le cas ailleurs, que l'urbanisation soit quelque chose de criticable ou de regrettable. Tout au contraire, nous estimons que l'urbanisation et les migrations vers les villes font partie d'un processus naturel, qui ne peut pas et ne doit pas être stoppé. L'urbanisation est un complément naturel et nécessaire du développement.

M. Peñalosa (Colombie)

Les migrations sont dangereuses lorsqu'elles s'opèrent de manière chaotique et désorganisée et lorsqu'elles se font exclusivement vers les grandes villes. Mais échapper à l'isolement rural sans espoir devrait être un droit naturel et réaliste pour chaque être humain.

Ce qui est certain, c'est que dans le monde en développement aucune société n'est en mesure de fournir les services de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau potable, les soins de santé élémentaires, les loisirs et des emplois à une population isolée et dispersée.

En mettant au point son programme actuel des établissements humains, la Colombie est bien consciente que jusqu'à il y a peu, le pouvoir politique et économique était détenu par les grandes villes, que les investissements ne se faisaient qu'au profit des économies d'échelle et des marchés que l'on y trouve, que l'investissement social suivait le même chemin pour créer un mode de vie à l'européenne pour les classes privilégiées et pour acheter une certaine protection politique. La conséquence de tout cela a été un appauvrissement relatif et constant du reste du pays.

On a considéré que les établissements humains devaient se voir accorder la plus grande priorité dans les plans de développement économique et social et que les établissements humains ne devaient pas se contenter des restes du processus de développement économique; ils doivent, par définition, être le catalyseur de ce développement.

La délégation de la Colombie attend avec impatience le rapport préparé par le Département des affaires économiques et sociales internationales sur "Le logement et l'ajustement économique au cours des années 80". Nous croyons savoir que, dans ce rapport, le Secrétaire général propose que l'ajustement économique et la croissance soutenue soient encouragés, essentiellement par des mesures visant à relancer le secteur du logement. Le Secrétaire général recommande à cet égard des politiques et des stratégies nouvelles.

De même, nous sommes tout à fait d'accord avec ce qu'a dit ce matin le représentant du Canada, à savoir que nous attendons de l'Assemblée générale qu'elle prie la Commission des établissements humains d'élaborer un plan visant l'application de la stratégie globale et qu'elle soumette celui-ci au Conseil économique et social pour adoption, ultérieurement, par l'Assemblée générale.

En guise de conclusion, j'aimerais insister sur un point de mon intervention, à savoir le renforcement des institutions des Nations Unies chargées de ce domaine



M. Peñalosa (Colombie)

extrêmement délicat du développement. Qu'il me soit permis de rappeler à cet égard - comme l'a déjà fait aujourd'hui M. Staynov, représentant de la Bulgarie - ce que la Commission des établissements humains a dit en examinant cette très importante question à sa dixième session, dont j'ai eu l'honneur d'être élu vice-président.

La Commission a décidé ce qui suit à l'unanimité. Premièrement, il convient absolument que les Nations Unies contribuent à la promotion de la cause du développement des établissements humains. Deuxièmement, seul un programme plus important, spécifiquement orienté vers les problèmes des établissements humains, permettra aux Nations Unies de jouer véritablement un rôle dans le domaine des activités de développement. Troisièmement, tenant compte du fait que les activités en matière d'établissements humains sont extrêmement concentrées, aussi bien au niveau local que national, l'action internationale pour appuyer l'action nationale doit se faire par l'intermédiaire des ministères, agences nationales et experts techniques, afin que ces questions extrêmement vastes et complexes du développement des établissements humains soient dûment traitées. Quatrièmement, les dispositions institutionnelles actuelles fixées par l'Assemblée générale dans la résolution 32/162 doivent fonctionner de manière efficace pour avoir l'effet voulu.

Nous sommes d'avis que de telles institutions devraient, pour le moins, être renforcées si l'on veut qu'elles s'acquittent des responsabilités supplémentaires qui découleront de l'application de la stratégie mondiale du logement.

M. BLANC (France) : Comme le Premier Ministre de Sri Lanka l'avait proposé, et nous l'a rappelé fort éloquemment ce matin, 1987 a été consacrée Année internationale du logement des sans-abri par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'amener la communauté internationale à prendre conscience d'un problème majeur : on estime que 100 millions de personnes sont actuellement sans abri et que la population urbaine des pays en développement augmente chaque année de 45 millions d'unités : le rapport du Secrétaire général, et l'exposé qu'a fait ce matin M. Stainov, Président de la Commission des établissements humains, nous ont rappelé les dimensions du problème.

Le représentant du Danemark, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, vient d'exprimer à ce sujet des vues que, bien entendu, nous partageons pleinement et que je voudrais simplement compléter et illustrer maintenant en me référant à l'expérience française.

La France consacre depuis longtemps une part importante de ses ressources à la solution du problème des mal logés, chez elle, et aussi dans les pays en développement, comme l'a souligné le ministre français compétent lors de la dixième session de la Commission des Nations Unies pour les établissements humains, qui s'est tenue en avril dernier à Nairobi.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, nous avons dû accomplir pour nous-mêmes un effort considérable en matière de logement, et il reste cependant aujourd'hui, dans mon pays, des mal logés, surtout parmi les victimes du chômage et au sein de la population immigrée. Le Gouvernement s'emploie à remédier à cette situation et nous espérons que le bilan des succès et des échecs de cette politique pourra un jour être utile à tous.

Dans les pays en développement, deux objectifs paraissent essentiels : d'une part, aider ces pays à répondre à ce besoin social fondamental, le logement, qui influe directement sur la santé et le bien-être des populations; d'autre part, contribuer au développement économique des pays en favorisant l'apparition d'une capacité locale de production de logements. En effet, trop longtemps, le secteur de l'habitat a été uniquement considéré comme une charge, alors qu'il peut être un facteur de croissance et doit être intégré dans le processus économique, comme le souligne fort justement le rapport du Secrétariat.

La France dispose d'une longue expérience en matière de coopération bilatérale au service des pays en développement. Un programme de recherche et d'expérimentation en coopération dans le domaine de l'habitat avait été lancé dans

M. Blanc (France)

le début des années 80 sous le nom de REXCOOP. A l'occasion de l'Année internationale des sans-abri, une évaluation de ce programme a été entreprise. Elle a mis en évidence les résultats positifs de nombreux programmes de recherches techniques et expérimentations et, malgré la faiblesse relative de nos moyens nationaux, nous souhaitons faire en sorte que notre intervention soit désormais davantage à la mesure des besoins des pays auxquels nous apportons notre concours, notamment dans le domaine du développement urbain.

Cela dit, quoi que puissent et souhaitent faire les pays et institutions apporteurs d'aide, l'effort principal, en matière d'habitat, revient aux pays en développement eux-mêmes. Aucune institution d'aide extérieure ne pourra jamais ni subventionner ni même financer sur prêts la réalisation de logements en grande quantité. Aucun pays bénéficiaire d'aide ne souhaite d'ailleurs alourdir sa dette extérieure du poids du financement de programmes de logement à l'échelle de ses besoins. Ce sera d'abord et principalement l'affaire des réseaux professionnels locaux, des collectivités locales et des populations concernées. L'exemple d'une telle orientation et de sa réussite, y compris sur le plan des équilibres macro-économiques, nous est d'ailleurs fourni par un pays ami, la Colombie, comme vient de l'exprimer si clairement notre collègue.

L'Année internationale du logement des sans-abri aura été l'occasion d'améliorer la diffusion de l'expérience et l'échange d'informations entre les pays Membres des Nations Unies. Elle aura atteint son but s'il en résulte partout une action de plus grande ampleur en faveur des sans-abri.

En ce qui nous concerne, plusieurs des projets qui avaient été réalisés par des pays en développement de tous les continents, en coopération avec la France, ont fait l'objet d'évaluations diffusées sous l'égide du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Nous avons également participé à l'organisation de plusieurs séminaires ou colloques internationaux, placés sous le signe de l'Année internationale du logement des sans-abri. Ainsi, en décembre 1986, un colloque sur les matériaux et techniques de construction a eu lieu à Paris, avec le concours du Directeur exécutif du Centre Habitat, M. Ramachandran. En juin dernier, un séminaire sur les règlements et techniques de construction et d'aménagement de terrain a réuni, dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe, des représentants de plus de 30 pays.

M. Blanc (France)

Il nous paraît donc que cette Année internationale aura été une année d'efforts utiles. Reste qu'il faudra qu'un suivi effectif en soit assuré; c'est la mission normale du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Mme VERANO-YAP (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Le fait que nous nous réunissons aujourd'hui au cours de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale pour célébrer l'année 1987 en tant qu'Année internationale du logement des sans-abri témoigne du haut niveau de priorité accordé par la communauté internationale à la question du logement. Il convient que l'Assemblée générale mette en lumière ce problème universel. Aujourd'hui, un quart environ de la population mondiale ne dispose pas d'un logement satisfaisant et vit dans des conditions extrêmement misérables et insalubres. On prévoit qu'en l'an 2000 la population du globe dépassera 6,2 milliards de personnes. Le problème du logement pour ces milliards de personnes atteindra des proportions explosives, à moins que nous ne fassions ensemble quelque chose pour y remédier dès à présent.

Les acquis obtenus par certains pays et l'expérience de diverses institutions des Nations Unies, telles que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et l'Organisation mondiale de la santé, s'agissant du problème du logement, nous incitent à faire face au problème et à le résoudre, car ce problème affecte aussi bien les pays développés que les pays en développement. L'Assemblée elle-même y a prêté attention. L'année dernière, nous avons adopté des résolutions sur la réalisation du droit à un logement adéquat, lors de la dixième session de la Commission des Nations Unies sur les établissements humains, et sur l'Année internationale du logement des sans-abri.

Les Philippines ont participé à la célébration mondiale de cette Année internationale du logement des sans-abri. Nous avons pris des mesures pour mieux faire prendre conscience au public du problème du logement. Le Gouvernement des Philippines a créé, en avril 1987, le Comité national pour l'Année internationale du logement des sans-abri, coordonné par le Ministère des affaires étrangères. Le Comité a mis au point cette année une série d'activités pour marquer l'Année internationale. Ces activités comprennent, entre autres, des programmes gouvernementaux d'information publique, des activités scolaires dans tous les pays, des expositions de photographies patronnées par le Gouvernement, des publications et un projet d'émission d'un timbre commémoratif. La Présidente Aquino a créé une commission présidentielle pour les populations urbaines pauvres. Des entités gouvernementales comme par exemple l'Autorité nationale du logement, le Département de la réforme agraire, le Département de la défense nationale, ainsi que l'Union des architectes des Philippines, association du secteur privé, entre autres, ont lancé des projets de logement pour les sans-abri en tant que contribution à la célébration de l'Année internationale.

Mme Verano-Yap (Philippines)

Si la prochaine génération pouvait, par miracle, fournir un logement adéquat à tous, ce serait parce qu'il y a à notre époque des hommes comme le Premier Ministre de Sri Lanka, M. Premadasa, qui ont pris à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'initiative d'un mouvement qui a abouti à la proclamation de 1987 comme Année internationale du logement des sans-abri.

La célébration de cette année internationale lance un défi à chacun d'entre nous, qui n'est rien de moins qu'un appel à un changement radical dans nos attitudes et nos conceptions en ce qui concerne le problème du logement. Même si le monde est conscient depuis longtemps de la gravité de ce problème, il a généralement été étudié isolément, hors du contexte du développement économique. Ainsi, les gouvernements se sont simplement préoccupés de la fourniture de conditions matérielles de logement. Il en a résulté, et ce n'est pas surprenant, que le nombre des logements construits n'a pas répondu aux besoins sans cesse croissants en logement.

Les programmes de logement ne peuvent être adéquatement mis en oeuvre que s'ils font partie d'un programme de développement économique d'ensemble. De plus, les programmes de logement eux-mêmes favorisent le développement économique. En tant qu'activité économique, le logement contribue à générer des emplois et peut contribuer substantiellement à la formation de capital. Les énergies et les capacités des sans-abri devraient être exploitées et leur sens de la participation communautaire encouragé.

Mon gouvernement apprécie les efforts du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organes des Nations Unies pour les activités qu'ils déploient à l'appui des mesures adoptées à l'échelle nationale pour loger les sans-abri. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a participé à 167 projets de coopération technique dans 83 pays. Il a également participé à la publication d'informations pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de fournir des logements aux sans-abri. L'OMS est à l'origine de consultations internationales sur le logement du point de vue de ses incidences sur la santé. Elle a également commandé une série de monographies sur les différentes expériences nationales dans le domaine de la santé et de l'habitat. Nous encourageons ces organismes à accélérer leurs activités et programmes constructifs.

Nous sommes également encouragés par les activités des organisations non gouvernementales. Leurs études et les résultats de leur Forum global sur le

Mme Verano-Yap (Philippines)

logement des sans-abri, tenu à Nairobi avant la dixième session de la Commission pour les établissements humains, seront utiles aux gouvernements dans leurs efforts pour élaborer des stratégies nouvelles et innovatrices. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains devrait continuer à promouvoir la participation des organisations non gouvernementales à ces activités. Nous souhaitons aussi exprimer notre reconnaissance au Gouvernement des Pays-Bas pour son appui financier au programme du Centre des Nations Unies pour les établissements humains destiné à exploiter le potentiel des organisations non gouvernementales.

Les différents pays, pris individuellement, doivent assumer la responsabilité fondamentale de la mise au point de leurs politiques et du déploiement des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exécution de ces politiques, compte tenu de facteurs tels que la participation communautaire, le régime foncier, les ressources financières, la planification urbaine et l'élimination des taudis.

Dans certains pays, les projets d'habitation et la construction d'installations d'appui, telles que les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, ont été entrepris avec succès grâce à la participation des bénéficiaires eux-mêmes.

Mme Verano-Yap (Philippines)

D'une façon générale, cette participation peut aller de la conception du projet jusqu'à la construction elle-même et, elle a concerné des coopératives organisées comme des structures informelles au niveau du village. L'expérience a montré que les projets immobiliers sont mieux exécutés, puis mieux entretenus lorsque la communauté y participe et par conséquent les considère comme une expression de l'esprit communautaire et une source de fierté pour la communauté.

A moins qu'ils ne soient assurés d'un droit de jouissance, les gens n'ont pas le sens de la communauté, ils ne sont pas encouragés à participer à des projets communautaires, ils n'en tirent pas de fierté et n'en voient pas l'intérêt pour eux-mêmes. Les programmes gouvernementaux du logement devraient par conséquent garantir, c'est une composante essentielle, le droit de jouissance.

La politique d'aide financière au logement devrait viser à augmenter les ressources affectées aux logements et aux services connexes et être appliquée de manière à offrir un maximum d'avantages au plus grand nombre possible de bénéficiaires. On peut dégager des moyens financiers de bien des façons, y compris en développant les institutions financières grâce à l'épargne populaire et à la création de fonds spéciaux pour l'acquisition de terrains et le développement de l'infrastructure.

De nombreux pays en développement sont en train de transformer leurs économies qui, de rurales, deviennent urbaines. Les gouvernements de ces pays tendent par conséquent à prêter moins d'attention aux zones rurales dans le domaine du logement, de l'emploi et des équipements collectifs, ce qui a augmenté davantage encore l'attrait des populations pour les villes et l'exode rural. D'ici à l'an 2000, presque la moitié de la population mondiale vivra dans des villes et des cités. La nécessité pressante de fournir un logement décent aux pauvres qui vivent en milieu urbain ne fera donc que s'accroître. La planification urbaine devient de plus en plus essentielle si l'on veut fournir un logement décent aux populations des villes qui connaissent une explosion démographique.

L'élimination des zones de taudis devrait être sérieusement prise en compte dans la planification urbaine. L'expérience acquise par l'Égypte avec son projet de réhabilitation des taudis, à Helwan, une banlieue industrielle du Caire, est pleine d'enseignements à cet égard.

Aux Philippines, nous mettons actuellement en oeuvre un programme de logement qui fait partie intégrante du plan national de développement à moyen terme pour la période 1987-1992. Afin d'exécuter le programme, l'ordre exécutif No 90, publié en



Mme Verano-Yap (Philippines)

décembre 1986, a dressé la liste des institutions chargées du logement, a créé le Conseil de coordination du développement urbain et de l'habitat et a rationalisé le système de financement des emprunts immobiliers.

Nous considérons un programme qui prend en compte les besoins de l'homme, de la communauté et de son environnement comme un processus de développement. Nous estimons que la participation de la collectivité est essentielle afin de planifier, de construire et d'encourager le logement grâce à l'entraide. Nous considérons que le logement est l'affaire de tous car il a un rôle important à jouer dans l'amélioration du développement économique et dans la mobilisation de la collectivité qui en bénéficie, des organismes gouvernementaux et du secteur privé.

Notre programme de logement résulte de l'évaluation précise de nos besoins dans ce domaine et nous estimons qu'il devrait fournir un cadre de vie décent et confortable. Pour la période comprise entre 1987 et 1992, nous avons estimé que le pays aurait besoin de 3,4 millions de logements dont 1,8 million, soit 53 %, en zone rurale et 1,6 million, soit 47 %, en zone urbaine.

S'il est vrai que chaque pays a la responsabilité première de construire des logements pour ses populations, les pays en développement ne peuvent pas assumer cette responsabilité à eux tout seuls. Le problème du logement des sans-abri est un problème mondial. Tout en appréciant les efforts de la communauté internationale et l'appui que fournissent les pays développés, nous estimons que le volume de l'aide extérieure reste moins que satisfaisant. Si nous voulons régler le problème du logement des sans-abri d'ici à l'an 2000, il faut que les organismes des Nations Unies et la communauté internationale augmentent leur appui. Il n'y a pas d'alternative et il y a bien des façons peu coûteuses de le faire.

Il n'y a rien d'impossible. Dans mon pays, les Philippines, il y a eu en 1986 une révolution pacifique sans effusion de sang et je peux dire que ce fut probablement la révolution la moins coûteuse du monde. Un changement pour le mieux n'entraîne pas nécessairement des dépenses.

Il serait fort utile que l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes internationaux établissent des systèmes d'échange d'informations afin que les pays puissent avoir connaissance des projets novateurs réussis dans d'autres pays. Par exemple, la construction d'égouts peu profonds à prix réduit dans une zone habitée à faible revenu au Brésil, la rénovation de logements occupés par des squatters en Jordanie, le projet Warathalula réalisé avec la participation de la collectivité à Sri Lanka et pour la construction de logements à faible coût dans mon pays,

Mme Verano-Yap (Philippines)

réunissant secteur public et secteur privé, peuvent utilement fournir des idées de projets à d'autres pays.

L'Organisation des Nations Unies et le reste de la communauté internationale devraient également stimuler la mise au point de méthodes susceptibles d'aider les différents pays à gérer leurs besoins en matière de logement, y compris les techniques les plus récentes. Par exemple, du matériel pour aider les planificateurs à choisir les endroits les mieux adaptés à l'implantation d'installations publiques, comme les écoles, les hôpitaux ou les marchés, devrait être mis au point.

Ce n'est que lorsque les pays, à titre individuel, seront capables de recourir couramment aux nouvelles stratégies que nous pourrons dire honnêtement que les objectifs de l'Année internationale du logement des sans-abri ont été à peu près atteints. Nous espérons tous que la troisième phase cruciale du programme de l'Année internationale du logement des sans-abri, pour la période 1988-2000 débouchera sur l'application de stratégies qui assureront un logement aux sans-abri.

Si nous, Etats Membres des Nations Unies, parvenons à régler le problème du logement des sans-abri dans nos sociétés d'ici à l'an 2000, ce sera le triomphe du principe de la coopération et de la compréhension internationales, et nous aurons atteint de manière très tangible un objectif important de la Charte des Nations Unies, à savoir favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Mme CASTRO DE BARISH (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation participe à cette célébration de l'Année internationale du logement des sans-abri avec la conviction et tout l'intérêt que mérite l'une des questions les plus pressantes auxquelles soient confrontées les Nations Unies, qui ont choisi 1987 pour cet événement important.

Au fil des années, cette question a pris une importance capitale car ses effets se font sentir dans toute la communauté internationale, y compris tous les pays industrialisés, en particulier dans les zones urbaines. C'est pourquoi ma délégation tient à ce qu'il soit pris acte de sa gratitude envers la délégation de Sri Lanka, pays qui a été le premier à suggérer que 1987 soit proclamée par les Nations Unies Année internationale du logement des sans-abri.

Nous remercions le Secrétaire général du rapport excellent qu'il a rédigé sur cette importante question et qui figure au document A/42/378.

La question suivante a été posée : Pourquoi une année internationale du logement des sans-abri? La réponse ne s'est pas fait attendre : 1 milliard 250 millions d'êtres humains n'ont pas de logement adéquat. Cent millions de personnes n'ont pas d'abri. Certaines n'ont jamais eu un endroit décent où vivre; d'autres ont été privées de leur logement à la suite de catastrophes. Ces personnes dorment dans les rues des villes, prennent possession de quelques mètres carrés sous les ponts ou dans les terrains vagues, dorment sous les porches, dans le métro ou dans les encoignures des édifices publics.

Nous devons reconnaître que le logement est un problème dont le monde entier doit se préoccuper. Il a déjà été reconnu que chaque personne a droit à des conditions de vie adéquates, principe qui est consacré à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous devons reconnaître que les taudis et le chômage sont des maux pour la société et ralentissent le développement économique.

Outre les considérations de caractère humanitaire qui touchent la sensibilité de chacun d'entre nous, cette question mérite un examen concret fondé sur une planification pour l'avenir, l'objectif étant de rechercher des solutions pratiques et viables à une situation qui devient chaque jour plus critique au fur et à mesure que la population mondiale augmente. Il faut donc rechercher les moyens de procéder de manière concertée et pratique. Les Nations Unies ont déjà lancé un cri d'alarme à propos de cette situation déplorable au niveau mondial. La Conférence internationale organisée sous les auspices des Nations Unies et tenue à Vancouver (Canada) du 31 mai au 11 juin 1976, représente le premier effort entrepris au

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

niveau mondial pour redresser cette situation. Elle a fait prendre conscience de la crise du logement à l'échelle mondiale et éveillé l'intérêt à l'égard de ce problème.

Les Nations Unies doivent et peuvent aider les pays à échanger des informations et des idées pour s'attaquer à ce problème. Nous devons organiser l'action à entreprendre actuellement et à l'avenir et prêter une assistance technique à ceux qui la réclament. C'est à cela que s'emploie la Commission des établissements humains, dont le Président a prononcé ce matin une importante déclaration devant l'Assemblée, ainsi que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a fait savoir que 116 milliards de dollars sont nécessaires pour pouvoir équiper les taudis du monde entier des éléments nécessaires à un minimum de confort d'ici à l'an 2000.

Les gouvernements ont la responsabilité de fournir les services et l'assistance aux personnes qui en ont besoin pour leur permettre d'acquérir du terrain, une aide financière pour la construction d'un plus grand nombre de logements et une assistance technique pour la construction de meilleurs logements; d'encourager le développement rural pour arrêter l'émigration vers les centres urbains; et de planifier conformément à leurs propres politiques afin de ralentir la croissance de la population, qui joue un rôle critique dans cette situation, comme cela apparaît clairement dans le rapport du Secrétaire général auquel j'ai déjà fait allusion.

Les communautés doivent participer aux efforts destinés à améliorer les logements ainsi qu'à l'action entreprise pour améliorer les logements existants, construire davantage de logements toujours meilleurs à l'aide de matériaux peu coûteux, fabriqués de préférence dans le pays même, veiller à la propreté de l'environnement et aider au revêtement des rues et à la construction d'égouts et de latrines, entre autres services. Il conviendrait aussi de veiller à la santé, ce qui contribuerait de manière importante à l'action personnelle des individus, des familles et des groupes communautaires en matière de logement et de santé.

Je crois qu'il importe de souligner les évaluations qui ont été faites à propos de cette situation dans le cas de mon propre pays.

De l'avis de l'Institut national du logement et de l'urbanisme (INLU), il est évident que la situation du logement est intimement liée aux niveaux de pauvreté et de marginalisation de la population. Les familles qui vivent dans des logements en

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

mauvais état et privés des facilités les plus élémentaires sont également frappées par d'autres maux sociaux : faible niveau des revenus, faible niveau d'éducation, état de santé déficient, problèmes de chômage, pour n'en citer que quelques-uns. Depuis les années 60, la crise du logement et les limites imposées au financement permettant d'y remédier ont commencé à poser un sérieux problème à l'Etat.

Les besoins en matière de logement sont de plus en plus importants, et bien que l'on ne dispose pas de statistiques exactes en matière de crise du logement, on dispose néanmoins des estimations réalisées par l'INLU à partir des données recueillies lors du recensement de 1973, ainsi que des données fournies par l'Organisation internationale du Travail (OIT). Selon ces calculs, on estime que le déficit en matière de logement a dépassé 100 000 unités en 1983.

Pour ce qui est de l'occupation des logements, la comparaison des données fournies par le recensement permet d'observer un certain nombre de changements importants. Le pourcentage de logements occupés par leurs propriétaires a augmenté graduellement, passant de 56,3 % en 1963 à 65,8 % en 1985, tandis que le pourcentage de logements occupés par des locataires a diminué, passant de 23,9 % en 1963 à 20,7 % en 1984. Par ailleurs, le pourcentage de logements surpeuplés est tombé de 23,9 % en 1963 à 6,9 % en 1984. Cependant, le nombre de logements d'une seule pièce où plusieurs personnes vivent les unes sur les autres a augmenté, passant de 14,6 % à 27,5 % au cours de la même période.

Les solutions proposées dans le cadre de différents programmes se sont avérées insuffisantes. Face aux problèmes de financement rencontrés, il a fallu emprunter à l'extérieur, ce qui a contribué à faire porter l'attention sur les secteurs à revenus moyens et élevés.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Mon gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère du logement et de l'urbanisme et de l'Institut national du même nom (INVU), s'est préoccupé non seulement de construire des logements mais également d'améliorer ceux qui étaient en mauvais état. Il a également recherché et encouragé l'échange d'expériences et de connaissances techniques entre les pays de notre région, suscitant ainsi l'intérêt des communautés et des conseils municipaux de notre pays et d'autres pays.

Il y a à peine trois semaines, s'est tenu à San José, la capitale du Costa Rica, le Forum interaméricain et des Caraïbes sur le logement des sans-abri, dans le cadre des activités de l'Année internationale. Ce forum s'est déroulé du 21 au 25 septembre dernier. Des progrès extrêmement positifs ont été enregistrés et on y a montré l'importance que revêtent l'échange et la coopération entre les pays en développement pour faire face aux problèmes que connaissent nos pays à des degrés divers. Ces échanges favorisent une véritable coopération dans la recherche de solutions concrètes aux problèmes communs et difficiles à régler, comme celui dont l'Assemblée est saisie. Cela encourage également l'esprit coopératif communal, favorisant la participation à la vie communautaire et aux conseils communaux, ainsi que l'emploi des personnes qui les composent.

J'évoquerai quelques-unes des principales recommandations qui ont été adoptées par le Forum. Premièrement, on a créé au Costa Rica le secrétariat du Forum interaméricain et des Caraïbes pour le logement. Deuxièmement, on a décidé que le Forum se réunirait tous les deux ans et le Guatemala a été désigné comme siège de la prochaine réunion, en 1989. Troisièmement, on recommande à Habitat d'étudier la création d'un centre régional pour l'échange d'expériences et de coopération horizontale en matière d'établissements humains, dont le siège serait à Bogota, en Colombie.

Les mesures prises par le Gouvernement pour l'application des programmes de logement dans le cadre de notre plan national de développement viseront le double objectif de fournir un logement décent et de trouver des solutions créatrices d'emploi et de revenu pour les familles. Les institutions participant à ces activités se chargeront d'évaluer, d'adopter, de mettre au point et de propager les techniques et systèmes de construction qui sont les mieux adaptés aux besoins en matière de logement des différents secteurs sociaux et des différentes régions géographiques du pays. On cherchera à mettre au point des processus qui utilisent, dans la plus large mesure possible, les ressources naturelles et humaines nationales.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Pour réaliser ces objectifs et pour relever ces défis, le Costa Rica a présenté cinq mesures clefs.

Premièrement, nous avons créé un système financier national pour le logement grâce à une banque hypothécaire qui reçoit ses ressources de l'Etat, ressources qui jusque-là n'étaient pas utilisées d'une manière optimale et ne favorisaient pas les dépenses publiques.

Deuxièmement, la mise en oeuvre de politiques sociales de subvention au logement qui, entre autres caractéristiques, ne modifient pas les marchés financiers et sont équitables dans la mesure où chaque famille reçoit strictement ce dont elle a besoin pour disposer d'un logement décent.

Troisièmement, une profonde révision institutionnelle de toutes les activités en matière de logement.

Quatrièmement, élaboration d'une politique d'encouragement à l'entreprise privée de construction, lui fournissant des crédits non disponibles pour le financement interne. On estime que l'Etat doit promouvoir l'initiative privée, qu'elle soit traditionnelle ou qu'elle vienne d'associations populaires.

Cinquièmement, organisation populaire, élément clef souvent oublié dans les organisations de logement. Cela contribue non seulement à abaisser les coûts mais également à doubler ou tripler chaque colon (notre monnaie nationale) investi par l'Etat grâce à l'effort solidaire des familles qui participent à ce programme de logement.

En outre, par l'intermédiaire de notre programme de logement, nous renforcerons la capacité d'organisation de notre peuple jusqu'à ce que la question du logement devienne un "sous-produit" et l'organisation elle-même, la principale réalisation.

Nous nous sommes fixé comme objectif la construction de 80 000 logements en quatre ans. Au cours de la première année, le gouvernement du Président Oscar Arias, qui a pris le pouvoir le 8 mai 1986, a construit 22 000 logements. Aujourd'hui, nous travaillons à un projet qui touchera 29 500 familles à faible revenu. Nous avons deux priorités fondamentales : premièrement, l'élimination des taudis - et notre projet touchera près de 14 500 familles; deuxièmement, le programme du logement en zones rurales, auquel on travaille essentiellement avec des groupes organisés en associations de développement communal et en coopératives.

Le 1er octobre, on a lancé un programme dynamique d'octroi de crédits individuels aux régions rurales du Costa Rica. Dans l'exécution des programmes de

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

logement en zones rurales, nous avons reçu un appui très important du Gouvernement du Canada, grâce auquel nous construisons cette année 2 300 logements et, l'année prochaine, nous espérons atteindre le chiffre de 3 500.

De même, nous recevons une assistance importante de l'Agence pour le développement international (AID) pour le capital de lancement de la Banque hypothécaire du logement récemment créée.

Mais, en tant que société, nous avons pris une décision fondamentale : l'effort essentiel doit venir de nous-mêmes, aussi bien pour les ressources financières que pour l'effort physique de notre population. Pour cette raison, 80 % des ressources avec lesquelles nous travaillons aujourd'hui proviennent de sources nationales.

Mon gouvernement a l'espoir qu'au cours de son mandat et grâce à ces éléments, il sera possible de régler, du moins dans une large mesure, le problème du logement au Costa Rica pour que les Costariciens puissent bénéficier d'un logement digne de leur qualité d'êtres humains. De même, il espère pouvoir coopérer avec les organismes internationaux pour encourager de façon énergique et décisive les objectifs de l'Année internationale du logement des sans-abri.

Mme M'BOYA (Kenya) (interprétation de l'anglais) : La délégation kényenne se félicite de ce que l'Assemblée se consacre à l'examen de questions relatives à l'Année internationale du logement des sans-abri. Nous saisissons cette occasion pour féliciter M. Ramachandran, Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et la Commission des établissements humains pour le succès de l'Année internationale du logement des sans-abri.

Le programme de l'Année internationale du logement des sans-abri couvre l'année 1987 et la période qui la précède et qui la suivra. Avant 1987 et en 1987, la communauté internationale et les différents Etats Membres ont eu l'occasion d'évaluer l'importance du problème des sans-abri et de l'insuffisance de logement, de rechercher des solutions possibles aussi bien que de lancer des programmes visant à résoudre ces problèmes. Toutefois, le problème de l'insuffisance du logement est encore loin d'être réglé et on espère qu'une stratégie mondiale définitive pourra être mise au point en tant que suivi de l'Année internationale du logement des sans-abri.

Au coeur des problèmes des établissements humains se trouvent le logement, l'infrastructure et les services connexes tels que l'eau, les services sanitaires, l'enlèvement des ordures ménagères, les transports et les installations



Mme M'Boya (Kenya)

communautaires. Lorsque tous ces services sont fournis à un coût raisonnable, l'individu, la famille et l'ensemble de la communauté peuvent vivre dans la dignité et dans la sécurité et faire respecter leur vie privée. Outre qu'ils répondent à ces besoins fondamentaux, les investissements dans le domaine du logement contribuent, directement et indirectement, à créer emplois et revenus. Cela peut également avoir un effet positif sur la santé et la productivité de la main-d'oeuvre et être une source de croissance de l'industrie des matériaux de construction et de la construction en tant que telle.

Mme M'Boya (Kenya)

Bien que l'on reconnaisse l'importance du logement et des services connexes dans le développement socio-économique d'ensemble, on estime que plus d'un milliard de personnes dans le monde entier sont sans-abri ou doivent se satisfaire de conditions de logement des plus déplorables. En raison de l'urbanisation et de la migration des zones rurales vers les villes, on s'attend que la situation dans les centres urbains se dégrade si des mesures adéquates ne sont pas mises en oeuvre pour inverser la situation.

Au Kenya, comme dans de nombreux autres pays en développement, la fourniture de logements adéquats pour tous est un objectif qui nous échappe encore. En raison de la forte croissance de la population et de la migration des campagnes vers les villes, l'offre de logements adéquats est en retard sur la demande. Il en résulte un surpeuplement dans un grand nombre de villes et l'apparition d'établissements humains non planifiés qui ne disposent pas des services nécessaires.

Le Gouvernement kényen s'est engagé en faveur des objectifs de l'Année internationale du logement des sans-abri, et a donc désigné le Département du logement du Ministère des travaux publics, du logement et de la planification physique comme point de convergence à la coordination des activités de l'Année internationale du logement des sans-abri, avec l'appui du Comité interministériel et les apports d'institutions privées.

Le gouvernement, profondément préoccupé par la situation actuelle et future du logement, a donc élaboré la stratégie nationale du logement pour la période 1987 à 2000. Cela correspond aux objectifs et au programme de l'Année internationale du logement des sans-abri, tel que proclamés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1982.

Une enquête sur le logement rural est en cours. Conformément à la politique du Gouvernement qui vise à développer la décentralisation vers les zones rurales, on a déjà entamé un programme d'amélioration des logements ruraux reposant sur l'utilisation des matériaux disponibles sur place et des techniques de construction locales. Les résultats de cette enquête nous aideront à formuler et à mettre en oeuvre les futurs programmes de construction de logements ruraux. En outre, on a procédé à une étude du financement du logement. Cette étude contient des recommandations sur la façon d'accroître les apports de fonds à l'appui des futurs programmes de construction de logements et d'améliorer les mécanismes de prêt qui s'adressent aux salariés ayant un modeste revenu, tant dans les zones urbaines que rurales, y compris dans le secteur privé. L'étude contient également des recommandations relatives à l'établissement d'un mécanisme de prêts hypothécaires.

Mme M'Boya (Kenya)

On a élaboré des projections sur la croissance de la population, les ménages et les besoins en investissements d'ici à l'an 2000. Ces projections, avec l'enquête sur le logement urbain au Kenya et celle sur le logement rural, permettent non seulement de mettre à jour la politique nationale actuelle en matière de logements mais également de planifier la construction de logements à un prix abordable, tant dans les zones urbaines que rurales.

Sur la base des renseignements tirés de ces enquêtes, nous avons formulé la stratégie nationale pour le logement pour la période 1987 à 2000, et nous l'avons présentée à la dixième session commémorative de la Commission des établissements humains des Nations Unies, qui s'est tenue à Nairobi au début de cette année.

S'agissant de la législation et de la réglementation relatives à la construction, les règlements régissant le logement à bon marché ont été révisés, approuvés et sont maintenant en cours d'application. Au titre du Sectional Properties Act, l'étude de textes législatifs destinés à faciliter et encourager la construction et la vente d'appartements et d'immeubles coopératifs en est à un stade avancé. On s'attend que ces textes, une fois promulgués, favoriseront une utilisation économique des terres et faciliteront, en même temps, les prêts hypothécaires pour la construction d'appartements\*.

Enfin, un programme de recherche sur les matériaux et les techniques de construction locaux est en cours depuis quelques années déjà. Les connaissances tirées des conclusions auxquelles on est déjà parvenu sont actuellement diffusées et la démonstration en est faite dans différents projets de construction de logements dans les zones rurales et urbaines, par le truchement du service de la recherche sur le logement et de l'amélioration du logement de l'Université de Nairobi.

La National Housing Corporation est l'agence principale chargée de la mise en oeuvre du programme public de construction de logements. Les projets de construction de logements peu coûteux ont toujours été mis en oeuvre par la National Housing Corporation, s'agissant en particulier de l'emplacement et des services; de l'emprunt-logement, de la location et de l'achat de logements dans tout le pays. D'autres programmes prévus dans le cadre de l'Année internationale pour le logement des sans-abri englobent l'approvisionnement en eau des zones rurales, un programme d'accès aux routes dans les zones rurales, des projets

---

\* Le Président assume la présidence.

Mme M'Boya (Kenya)

d'assainissement et un programme de construction de logements du secteur privé qui a été entrepris à la suite d'une étude sur les réalisations du secteur privé dans la construction de logements.

La révision de la législation et des normes relatives au logement au Kenya a permis l'établissement d'un rapport sur les logements peu coûteux, qui donne des directives au public sur la façon dont on doit concevoir et mettre en oeuvre les futurs projets de construction de logements destinés aux familles à faible revenu, pour qu'ils soient abordables et répondent aux besoins en matière de santé, de sécurité et de protection de la vie privée.

Un programme de services urbains fondamentaux appuyé par le FISE s'inscrit dans l'élément planification familiale et nutritionnelle du deuxième projet urbain, et porte sur la construction, la planification et les pouvoirs institutionnels des autorités locales. Ce programme est exhaustif et couvre des domaines tels que l'amélioration de l'environnement immédiat, l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des zones pauvres et habitées par des squatters, les services de santé de base ainsi que la nutrition et la planification de la famille.

Comme je l'ai déjà dit, les activités de l'Année internationale pour le logement des sans-abri ne prendront pas fin en 1987. L'Année a déjà imprimé un élan vers la mobilisation d'un appui gouvernemental, non gouvernemental et international pour régler les problèmes du logement et les questions connexes. Un certain nombre d'activités, de programmes et de projets déjà commencés se poursuivront bien au-delà de 1987. Des comités locaux nouvellement créés à l'occasion de l'Année internationale pour le logement des sans-abri entreprendront dans tout le pays de nouveaux projets et activités. Le programme de l'Année internationale du logement des sans-abri constitue par conséquent un apport important dans la Stratégie nationale du développement du Kenya pour la période 1987 à 2000.

La stratégie globale pour le logement prévue d'ici à l'an 2000, contenue dans le projet de résolution 10/1 de la dixième session commémorative de la Commission des établissements humains, dont l'Assemblée sera saisie, est donc le suivi logique des activités relatives au programme de l'Année internationale pour le logement des sans-abri. Ma délégation appuie fermement la recommandation de la dixième session de la Commission des établissements humains, tendant à ce qu'une stratégie globale pour le logement pour la période 1987 à 2000 soit établie, y compris un plan

Mme M'Boya (Kenya)

d'action pour sa mise en oeuvre, son contrôle et son évaluation. Elle demande par ailleurs que tous les organes et institutions des Nations Unies et la communauté internationale appuient la formulation de la stratégie globale pour le logement allant jusqu'à l'an 2000 et au-delà.

Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), dont le siège est à Nairobi, a effectivement joué le rôle qui lui revient en oeuvrant à l'amélioration des conditions de logement partout dans le monde, en particulier dans les secteurs les plus pauvres et les plus défavorisés de la société. Habitat continue, dans le cadre de son mandat énoncé dans la résolution 32/162, de coopérer étroitement avec les gouvernements et les autres institutions pertinentes pour faire face aux besoins pressants en matière de logements pour les sans-abri. Nous sommes tous d'avis que Habitat doit être renforcé et qu'il doit recevoir l'appui financier nécessaire. A cet égard, le Kenya est d'avis que, bien que nous appuyions l'examen en cours de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, nous sommes, cependant, fermement convaincus que cet examen ne devrait en aucun cas faire obstacle à la prestation de programmes efficaces d'organisations indépendantes telles que Habitat. En fait, nous demandons que l'appui financier en termes réels dont bénéficie le Centre soit renforcé et accru, pour qu'il puisse continuer, en tant qu'entité, à exécuter des programmes dans les domaines relevant de sa compétence, conformément à la résolution 32/162 de l'Assemblée.

Mme M'Boya (Kenya)

Pour conclure, il convient de noter ici qu'Habitat est en fait l'un des plus jeunes organes des Nations Unies et qu'il vient de célébrer son dixième anniversaire cette année. Je voudrais bien marquer la satisfaction de ma délégation sur la façon exemplaire dont fonctionnent tant le Centre des Nations Unies pour les établissements humains que son organe administratif, la Commission des établissements humains. Nous souhaitons réaffirmer en outre notre soutien au Centre dans sa recherche de solutions aux problèmes sérieux et croissants qui se posent dans le domaine des établissements humains. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée générale prendra les mesures nécessaires pour renforcer le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et que, outre la mise en oeuvre et la surveillance des projets relatifs aux établissements humains dans le monde entier, Habitat gardera la responsabilité exclusive de formuler des politiques et des stratégies globales dans le domaine des établissements humains.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je voudrais faire savoir aux représentants que je viens de recevoir un télégramme de Son Eminence, le cardinal Agostino Casaroli, Secrétaire d'Etat du Saint-Siège, nous faisant part de l'appui que S. S. le pape Jean-Paul II nous apporte à l'occasion de la célébration de l'Année internationale du logement des sans-abri. Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance à Sa Sainteté pour son soutien.

M. KIKUCHI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je voudrais dire combien j'apprécie cette occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale au sujet de l'Année internationale du logement des sans-abri. Depuis l'adoption de la résolution 37/221, qui a proclamé l'année 1987 Année internationale du logement des sans-abri, le Japon n'a cessé d'appuyer activement cette entreprise. Nous sommes persuadés que cette proclamation contribuera certainement à stimuler la prise de conscience par la communauté internationale des problèmes des sans-abri dans les zones urbaines et rurales des pays en développement et qu'elle accélèrera également le processus de la coopération internationale dans ce domaine.

De l'avis de ma délégation, si on laisse persister sans le résoudre le problème du logement dû à une croissance démographique rapide et à la croissance de la population qui en résulte, cela entraînera une instabilité politique, économique et sociale, non seulement dans les pays intéressés, mais aussi dans l'ensemble de la communauté internationale. Afin de minimiser de telles conséquences, nous sommes persuadés que le système des Nations Unies, et en particulier Habitat,

M. Kikuchi (Japon)

a un rôle considérable à jouer dans la promotion et la coordination de la coopération internationale dans ce domaine.

Pour ces raisons, le Japon a entrepris diverses activités tant au niveau national qu'au niveau international pour soutenir la grande cause de l'Année internationale du logement des sans-abri.

En avril 1986, le Gouvernement japonais a créé un bureau spécial pour l'Année internationale du logement des sans-abri, placé sous la responsabilité directe du Premier Ministre. Sa tâche essentielle est d'encourager et de coordonner diverses activités qui doivent avoir lieu dans le cadre de l'Année internationale. Au niveau local, de nombreuses autorités locales au Japon ont créé un certain nombre d'organisations chargées de mener leurs propres activités locales. En outre, dans le secteur privé, le Conseil de l'Année internationale du logement des sans-abri du Japon a été créé en mars de cette année pour mener à bien, avec le gouvernement central, un certain nombre d'activités.

Nos activités dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri comprennent, entre autres, la convocation de conférences internationales et de séminaires portant sur la question des établissements humains, sur des programmes d'échanges internationaux, sur la formation de personnel de pays en développement et sur des activités de relations publiques pour promouvoir la prise de conscience des problèmes du logement et de l'environnement. Nous avons invité des jeunes d'Asie qui s'occupent des problèmes du logement dans leurs propres pays pour qu'ils échangent leurs points de vue sur le problème. Une mission spéciale d'experts et de fonctionnaires gouvernementaux sera envoyée dans les pays d'Asie pour discuter de la coopération internationale dans le domaine des établissements humains. Toutes ces activités ont été planifiées et réalisées spécialement pour célébrer et soutenir l'Année internationale du logement des sans-abri.

Il va sans dire que le Japon a pris une part active et continue aux activités internationales pour aider les pays en développement dans leurs efforts visant à résoudre les problèmes relatifs aux établissements humains. Depuis 1984, le Japon a apporté une contribution annuelle de 500 000 dollars à Habitat et à la Fondation des établissements humains des Nations Unies. Cette année, le Japon augmentera de 50 % ce montant qui passera à 750 000 dollars, pour marquer l'appui qu'il apporte à l'Année internationale du logement des sans-abri. Le Japon a également offert différents services d'assistance technique aux pays en développement dans les domaines pertinents. Nous poursuivrons et élargirons encore ces activités à l'avenir.

M. Kikuchi (Japon)

Pour conclure, je voudrais réitérer le ferme appui que le Japon s'engage à apporter à la cause de l'Année internationale du logement des sans-abri. Nous espérons sincèrement que cela permettra de faire de cette année le point de départ d'efforts longs et continus visant à améliorer à l'avenir les conditions de vie de l'humanité.

M. MOHSIN (Népal) (interprétation de l'anglais) : L'ordre du jour socio-économique de chaque pays en développement donne la priorité à la nécessité de fournir des logements aux sans-abri dans leurs pays respectifs. Nous sommes reconnaissants à l'Honorable Ranasinge Premadasa, Premier Ministre de Sri Lanka, pour le rôle considérable qu'il a joué pour que cette question importante soit portée à l'ordre du jour des Nations Unies en vue de susciter une plus grande prise de conscience de la communauté internationale et des mesures coordonnées. Nous estimons donc tout à fait approprié que ce soit lui également qui ait ouvert nos délibérations en séance plénière sur l'Année internationale du logement des sans-abri par son importante et stimulante allocution.

Bien que les problèmes associés au logement et aux établissements humains varient de pays à pays, le Népal, comme d'autres pays du tiers monde, est pleinement décidé à atteindre l'objectif urgent qui consiste à fournir à tous un logement adéquat dans le plus bref délai possible.



M. Mohsin (Népal)

Avant de poursuivre, je vais donner quelques statistiques importantes en la matière. On a estimé au niveau national que 93,1 % de la population rurale disposent de leur propre maison. Cependant, 72 % des habitations rurales couvrent une surface inférieure à 400 pieds carrés, alors que dans le cas des 25 % restants le chiffre équivalent est de 200 pieds carrés. Un autre aspect du problème du logement et des abris au Népal est caractérisé par les faits suivants : près de la moitié des maisons n'ont qu'un seul étage, 68 % ont moins de deux pièces; et 80 % utilisent la boue séchée comme matériau de construction et ont des toits de chaume ou de bois. Néanmoins, la plupart de ces maisons ne sont pas approvisionnées en eau ni en électricité et ne disposent pas d'autres équipements.

Il ressort clairement de ces brèves statistiques que même si le nombre de personnes qui sont sans abri au Népal est très limité, le problème de la fourniture de logements à bon marché disposant d'équipements appropriés reste un problème grave et urgent.

En fait, c'est précisément cette réalité qui a incité S. M. le Roi Birendra à retenir "l'abri" comme étant l'une des six priorités nationales urgentes qui doivent être examinées d'ici à la fin du siècle, dans le cadre de notre programme des besoins fondamentaux. A cet égard, je tiens à rappeler que, si l'on estime à 2 550 782 et à 196 130 le nombre de logements dans les zones rurales et urbaines au Népal aujourd'hui, nous prévoyons, selon le programme des besoins fondamentaux, de construire 940 000 logements supplémentaires pour les ménages qui vivent actuellement au-dessous du seuil de pauvreté dans le secteur rural et 380 000 logements dans les zones urbaines d'ici à l'an 2000.

Comme nous le voyons, nos efforts nationaux destinés à répondre aux besoins élémentaires en matière d'établissements humains doivent être déployés sur quatre fronts principaux : améliorer ou accroître le revenu rural, diffuser les méthodes de construction de logements bon marché en utilisant les matériaux de construction disponibles sur le plan local, faire prendre conscience de l'importance d'un équipement sanitaire approprié dans les logements et enfin, aborder le problème de l'accélération de déplacements de la population rurale vers les centres urbains déjà encombrés.

Alors que l'ampleur du problème qui consiste à répondre aux besoins minimums en matière de logement à la population népalaise d'ici à la fin du siècle est évidente, il est tout aussi manifeste que si l'on échoue dans cette entreprise, les espoirs de millions de personnes s'amenuiseront et, entre autres, les problèmes de dégradation de l'environnement s'aggraveront s'ils ne sont pas traités comme il

M. Mohsin (Népa

convient. Il est clair également que le problème des abris et de la condition de sans-abri doit faire l'objet d'un large effort national orienté vers le développement socio-économique et non pas dans le cadre d'un programme isolé.

Le Népal serait certainement très heureux de recevoir une aide appropriée de la communauté internationale et des institutions spécialisées du système des Nations Unies afin de soutenir ses propres efforts soutenus dans ce domaine. Je dois également avouer que je m'associe très sincèrement au Premier Ministre de Sri Lanka lorsqu'il dit que l'Année internationale du logement des sans-abri devrait être considérée non pas comme un effort de construction ou de reconstruction mais comme faisant partie "d'une croisade - croisade pour changer notre manière de penser et notre manière d'agir". Après tout, étant donné que la politique du logement concerne non seulement des aspects strictement physiques mais également des êtres humains - notre ressource la plus fondamentale - nous estimons qu'il est essentiel d'accorder toute leur valeur aux aspects sociaux de ces problèmes.

Ma délégation partage l'opinion selon laquelle l'abri, comme l'alimentation, est un besoin fondamental de la vie, et que les problèmes d'établissements humains continueront à mettre à l'épreuve l'ingéniosité et les ressources de l'homme eu égard aux questions importantes relatives à leur organisation et à leur gestion. Cette mise à l'épreuve n'aura jamais été plus urgente peut-être qu'aujourd'hui où la population mondiale a dépassé le chiffre stupéfiant de 5 milliards d'habitants dont plus de 100 millions sont effectivement recensés comme étant sans abri, mangeant et dormant dans les rues des métropoles, essentiellement, mais non pas exclusivement, dans les villes du monde en développement.

Le Népal espère que la proclamation de l'Année 1987 comme Année internationale du logement des sans-abri contribuera à accroître l'attention accordée à l'une de tâches les plus importantes de notre époque et par conséquent permettra également de retenir les mesures et les solutions nécessaires et appropriées. A cet égard, nous estimons que si la communauté internationale et les institutions des Nations Unies ont une importante responsabilité à cet égard, les pays en développement eux-mêmes peuvent jouer un rôle grâce à la coopération Sud-Sud, notamment par un échange d'informations sur les techniques de construction à bon marché.

M. Mohsin (Népal)

Pour conclure, je pense qu'il serait bon que l'élan suscité par la célébration de l'année 1987, Année internationale du logement des sans-abri, ne se relâche pas. En accordant un mandat accru au Centre des Nations Unies pour les établissements humains, cela permettrait peut-être de renforcer les divers acquis enregistrés dans ce domaine au cours de l'année consacrée au logement des sans-abri.

M. ALPTUNA (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Il était opportun de désigner l'année 1987 comme Année internationale du logement des sans-abri et de concentrer l'attention internationale sur cette question urgente, compte tenu de l'ampleur du problème des établissements humains, alors qu'un quart de la population mondiale est sans abri ou ne dispose pas de logement décent et que plus d'un milliard de personnes vivent dans la misère.

Alors que le problème est mondial de par sa nature, il est beaucoup plus grave dans le monde en développement. Le rapport du Secrétaire général (A/42/378) énumère les incidences néfastes telles que la croissance démographique rapide, les niveaux élevés d'urbanisation et de croissance urbaine, et les graves contraintes financières et économiques que connaissent les pays en développement et qui continueront à aggraver le problème des conditions de vie misérables et des établissements humains inadéquats dans le monde en développement.

Le problème très répandu du logement dans l'ensemble des pays en développement résulte de graves difficultés dues au faible niveau de développement économique. L'insuffisance de logements à un prix abordable pour la grande majorité des foyers appartenant à des groupes à faible revenu a entraîné une augmentation des taudis et des colonies de squatters. On estime que dans un grand nombre de villes de certains pays en développement 40 à 50 % des habitants vivent dans des taudis et dans des colonies de squatters.

Examinons brièvement quelques-unes des prévisions qui exerceront une influence encore plus néfaste sur la situation actuelle.

La population mondiale devrait augmenter de près de 1,3 milliard d'habitants entre 1985 et l'an 2000 et plus de 90 % de cette croissance se produira dans les pays en développement. Quant à la croissance urbaine dans le monde en développement, la population urbaine de 1,1 milliard d'habitants en 1985 devrait augmenter de plus de 50 millions d'habitants chaque année. Face à de telles perspectives, on ne peut guère s'attendre à voir s'améliorer le problème actuel des établissements humains; bien au contraire, si des mesures concertées ne sont pas prises immédiatement, le problème du logement des sans-abri et de l'insuffisance du logement risque d'atteindre une ampleur incontrôlable.

M. Alptuna (Turquie)

Dans ce contexte, il convient de s'attaquer à ces problèmes de toute urgence, et il est important que la communauté internationale consacre la priorité nécessaire aux mesures destinées à améliorer les abris et les quartiers pauvres et défavorisés.

Nous sommes heureux de constater les efforts qui se sont identifiés aux niveaux national et international en vue de réaliser les objectifs de l'Année, et nous espérons voir des résultats concrets au cours de l'Année internationale du logement des sans-abri et dans les années qui suivront.

En tant que pays en développement, la Turquie fait face également à ses propres problèmes, comme celui de la nécessité croissante de fournir des logements décents. La population actuelle de la Turquie qui est de 50,4 millions d'habitants devrait atteindre 54 millions d'habitants en 1989. Compte tenu de l'évolution socio-économique et de l'augmentation de la population, on prévoit que le processus d'urbanisation et le passage d'une structure rurale à une structure urbaine se poursuivront. C'est pourquoi mon gouvernement attache une grande importance à la question des logements décents face aux besoins accrus et il a mis au point un certain nombre de nouvelles politiques dans le cadre de réformes administratives.

M. Alptuna (Turquie)

Nous avons rompu avec une tradition centenaire de centralisation rigoureuse en transférant le pouvoir aux autorités locales et en leur donnant de nouveaux moyens financiers. A cet égard, j'aimerais également mentionner brièvement certaines des mesures prises à l'échelle nationale dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri. Au premier rang figurent un certain nombre de projets dont la Turquie a été l'initiatrice pendant la période allant de 1984 à 1987. Pour donner une idée de la portée du projet de démonstration en matière de logement, j'aimerais citer les projets suivants : premièrement, le projet de logements urbains à prix modéré; deuxièmement, le projet tendant à améliorer les conditions de vie des groupes de population à faible revenu dans les zones métropolitaines, qui vise à relever et à améliorer les ceintures de logements occupés par des squatters qui entourent trois de nos grandes villes et à construire 8 000 unités de logement pour les remplacer; troisièmement, le projet de développement urbain de la zone métropolitaine de Cukurova; quatrièmement, le projet de développement rural Erzurum-Kars, qui englobe aussi 3 000 unités de logement en cas de catastrophe et, enfin, le projet Campus, qui vise à créer une capacité de 60 000 lits pour héberger les étudiants.

L'amorce de ces projets et l'organisation en Turquie d'une série de séminaires et de colloques dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri ont contribué à faire prendre mieux conscience du problème du logement des sans-abri à l'échelle nationale.

S'agissant de l'initiative que la Turquie a prise à partir de 1984 pour attirer de nouvelles ressources vers le secteur du logement et augmenter le nombre de prêts au logement octroyés aux groupes de population les plus pauvres et aux groupes à revenu moyen, j'aimerais faire part à l'Assemblée de notre expérience nationale en ce qui concerne la création du fonds de logement des masses.

Les sommes recueillies à ce jour à partir de diverses sources non budgétaires se sont élevées à 676 milliards de livres turques. Quatre-vingt-dix pour cent des prêts octroyés grâce à ce fonds l'ont été aux groupes de population pauvres et à faible revenu pour la construction de plus de 400 000 unités de logement.

D'autres mesures ont également été prises par la Gestion de la propriété publique et du logement, parmi lesquelles on notera l'acquisition de terrains par les autorités publiques pour la construction de nouveaux ensembles immobiliers dans les grandes villes comme Ankara et Istanbul, où le besoin de logements supplémentaires se fait cruellement sentir.

M. Alptuna (Turquie)

En outre, compte tenu de l'importance du rôle des projets de logement des masses dans la promotion d'un développement urbain sain et de la construction de logements peu coûteux, des encouragements ont été fournis aux municipalités pour qu'elles oeuvrent à la préparation de terrains pour la construction de logements de masse.

Enfin, j'aimerais indiquer que la recherche dans le domaine des habitations à loyer modéré ainsi que dans celui des techniques nouvelles, telles que les unités de logements préfabriqués par opposition aux techniques de logement plus traditionnelles, se poursuit énergiquement. De même, on encourage beaucoup les études, les publications et les thèses universitaires dans le cadre de l'Année internationale pour le logement des sans-abri. Les coopératives de logement et l'expansion de ce mouvement bénéficient également d'appuis et d'encouragements en Turquie. L'une de nos premières coopératives dans ce domaine - "Kent-Koop" - va procéder à la mise en oeuvre de différents projets, tels que la gestion urbaine, les coopératives de travail, les centres de loisir et les habitations destinées à la location, dans un avenir rapproché.

Pour terminer, je tiens à dire que l'initiative de proclamer 1987 Année internationale du logement des sans-abri a déjà commencé à porter des fruits. Nous avons constaté que des améliorations ont commencé à prendre forme dans de nombreux pays dans le cadre des stratégies de logement en faveur des pauvres et des personnes défavorisées. En outre, on a encouragé une prise de conscience du problème aux niveaux national et international.

Il est par conséquent important de soutenir ces efforts. Dans ce cadre, ma délégation appuie la recommandation de la dixième session de la Commission pour les établissements humains en vue de la mise au point d'une stratégie globale en matière de logement d'ici à l'an 2000, qui faciliterait l'adoption de mesures propres à assurer un logement convenable pour tous d'ici à la date cible de l'an 2000.

M. PAOLILLO (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : La délégation uruguayenne a décidé de prendre part à cette séance consacrée à l'Année internationale du logement des sans-abri car elle voit dans cet acte non pas seulement une formalité, mais une occasion d'attirer l'attention mondiale sur un problème dont l'importance et la gravité ne sont pas toujours perçues entièrement. Cet acte nous donne en particulier l'occasion de réfléchir à la façon dont la communauté internationale peut concentrer ses efforts pour trouver des solutions efficaces à un problème auquel se heurte non moins d'un quart de la population du

M. Paolillo (Uruguay)

monde, un problème qui a d'énormes conséquences sociales et économiques, un problème qui touche, sous diverses formes et avec plus ou moins d'intensité, toutes les régions de la planète et tous les pays, quels que soient leur niveau de développement ou leur statut politique.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, la proclamation de l'Année internationale a non seulement permis à la communauté internationale de prendre de plus en plus conscience de la gravité de ce problème mais a incité les gouvernements à adopter des programmes en matière de logement et à les mettre en oeuvre.

Ainsi, il est donc logique de partager l'attitude fondée sur l'espoir adoptée ce matin par le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Nous sommes persuadés que le Centre poursuivra ses travaux dignes d'éloges jusqu'à présent, auxquels l'Uruguay apporte tout son appui.

Il nous semble indispensable que ces travaux continuent d'être exécutés dans le cadre de l'idée approuvée par la Commission des Nations Unies pour les établissements humains et reprise par le Secrétaire général dans son rapport, c'est-à-dire l'idée d'appliquer une stratégie mondiale en matière de logement jusqu'à l'an 2000. Les propositions énoncées par le Secrétaire général dans son rapport présentent le plus grand intérêt pour l'élaboration de cette stratégie. Cependant, il serait nécessaire de renforcer la coopération internationale en la matière, aussi bien dans le domaine du financement que dans celui de la coopération technique destinée à appuyer les plans nationaux que chaque pays devra élaborer en fonction de ses propres plans et programmes de développement.

En Uruguay, le droit de tous les habitants de la République de disposer d'un logement convenable est l'un des droits de l'individu consacrés par la Constitution qui stipule, en outre, que la loi doit veiller à fournir un logement sain et économique pour tous, faciliter son acquisition et encourager l'investissement de capitaux privés à cette fin. Bien entendu, l'Etat est appelé à jouer un rôle central dans la formulation et l'application d'une politique en matière de logement par l'intermédiaire de ses nombreuses institutions sociales et financières.

La politique en matière de logement du Gouvernement actuel de l'Uruguay obéit aux recommandations et directives formulées dans les diverses instances des Nations Unies à ce sujet. Immédiatement après la réunion de Nairobi en avril dernier, le Président Sanguinetti a lancé un programme, intitulé "Un logement

M. Paolillo (Uruguay)

décent pour tous d'ici à l'an 2000", pour contribuer à la solution du problème du logement en Uruguay.

Dans le cadre de ce programme, les organismes du secteur public et diverses institutions du secteur privé dont les activités sont liées aux questions de logement ont lancé un plan d'action pour atteindre les objectifs visés. A cette fin, une Commission sectorielle de la construction, qui dépend directement de la Présidence de la République, a été créée et a été chargée de faire le diagnostic du secteur et de formuler des recommandations.



M. Paolillo (Uruguay)

Après avoir évalué les problèmes du secteur, cette commission va immédiatement redéfinir et estimer le déficit en matière de logements actuels ainsi que sa croissance supposée, étudier les moyens d'augmenter la production et diminuer les coûts, sans que cela n'ait d'incidences sur la qualité des logements ainsi construits, et pour encourager un rythme stable et croissant de la construction en ayant recours aux ressources et technologies locales.

En agissant ainsi, l'Uruguay cherche à impliquer tous les secteurs de la société qui sont en mesure de contribuer à cette entreprise : les institutions financières, publiques et privées, les partis politiques, les organisations régionales, les associations professionnelles et les groupes qui eux-mêmes souffrent d'un manque de logements décents. La Banque de crédit foncier, qui est l'organisme d'Etat chargé de mettre en oeuvre les politiques de logements du gouvernement, réalise le plan quinquennal, 1985-1990, qui vise à construire au cours de cette période 66 300 logements pour un coût de 400 millions de dollars. Au cours des deux premières années de ce plan, plus de 12 000 logements ont été construits, plus de 15 000 sont en construction en ce moment et 23 000 sont à l'état de projet. Pendant ce temps, les institutions étatiques et para-étatiques poursuivent leurs travaux en vue de réhabiliter les habitations insalubres qui, dans les campagnes comme dans les villes, sont sources de graves problèmes sociaux.

Je tiens à signaler à ce sujet les travaux réalisés par le mouvement pour l'élimination des logements insalubres ruraux, qui, au cours des dernières années, est parvenu à éliminer plus de 140 000 logements insalubres. Ce mouvement, parrainé par l'Etat, est de nature para-étatique et résulte d'une coopération entre différents milieux de la population uruguayenne. Son financement est assuré par des impôts et des taxes prélevés sur les activités agricoles et d'élevage, ce qui fait que la population locale cesse d'être simplement bénéficiaire et participe activement à cette amélioration sociale.

Il faut noter qu'une mesure de même nature est en cours d'adoption pour élaborer un mécanisme semblable à celui que je viens de décrire pour application dans les zones urbaines.

L'Uruguay sait que la politique en matière de logements est un élément essentiel du développement socio-économique. Seule une approche globale du problème comprenant tous ses aspects sociaux, économiques et politiques, permettra

M. Paolillo (Uruguay)

de parvenir à une solution. Les progrès réalisés dans ce domaine auront une incidence certaine et contribueront à la création d'un cadre social propice au développement économique.

L'Uruguay, qui poursuit ses activités pour assurer un logement décent à tous d'ici à l'an 2000, est toujours prêt à coopérer activement aux activités internationales visant à mettre fin une fois pour toutes à ce grave problème.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : Notre délégation voudrait parler brièvement de l'importante question que l'on examine aujourd'hui, étant donné que la Biélorussie est à présent membre de la Commission des Nations Unies pour les établissements humains. La Biélorussie a appuyé la résolution de l'Assemblée générale sur la proclamation de l'Année internationale du logement des sans-abri, étant donné que la solution au problème du logement, qui est extrêmement grave aujourd'hui, est une des conditions les plus importantes pour l'exercice d'un droit de l'homme fondamental. Ceux qui n'ont pas de toit ne peuvent pas avoir une vie digne, que ce soit dans les pays développés ou en développement.

Ma délégation estime que la célébration de l'Année est un moyen important de mobiliser les efforts, tout d'abord à l'échelle nationale, en vue d'assurer un logement aux sans-abri dans les pays où ce problème existe. Le rapport détaillé du Secrétaire général des Nations Unies sur le bilan de l'Année internationale montre de façon convaincante qu'il faut que la communauté internationale poursuive ses travaux en vue de réaliser les nobles objectifs de l'Année.

Le représentant de la Hongrie est déjà intervenu aujourd'hui au nom des pays socialistes, dont la Biélorussie, et nous lui en sommes reconnaissants. Nous voudrions cependant souligner une fois de plus que la partie la plus importante de la politique sociale mise au point dans l'ensemble de notre pays, notamment en Biélorussie, en application des décisions du XXVIIe Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique et du XXXe Congrès du Parti communiste de Biélorussie, est une expansion radicale du programme de construction de logements.

Chez nous, au cours des 20 dernières années, de très importantes mesures ont été prises par deux fois pour résoudre les problèmes du logement : après la révolution d'Octobre, lorsqu'il a fallu éliminer les taudis laissés en héritage par le régime tsariste, et après la libération de l'occupant fasciste en 1944, lorsque, suite à la destruction barbare des villes et des villages, 3 millions de personnes se sont trouvées sans abri.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Ces vestiges n'existent plus depuis longtemps. Au cours des 40 dernières années, des villes et des villages ont été créés dans la République et des millions de logements et de maisons ont été construits, mais le travail accompli ne nous satisfait pas. C'est pourquoi notre gouvernement estime que la solution du problème du logement est une tâche urgente et prioritaire. On prévoit que d'ici à la fin du siècle, chaque famille aura un appartement décent ou une maison individuelle. Dans la République, des mesures sont prises pour accomplir cette tâche le plus rapidement possible. A cette fin, un programme complexe de construction rapide de logements a été élaboré. Au cours du plan quinquennal actuel, la construction de logements dans les milieux ruraux aura doublé. Les dépenses consacrées à la construction et à l'entretien des logements, comme par le passé, seront couvertes par le budget d'Etat. Le loyer, qui est fixé sur des bases démocratiques, prenant en compte le point de vue des travailleurs, du fonds de l'Etat pour l'habitation, représente 3 à 5 % du budget familial.

En outre, aujourd'hui, la construction de logements sur une plus grande échelle est assurée grâce à des fonds provenant d'entreprises, d'associations, de kolkhozes, de sovkhoses, ainsi qu'à l'épargne de la population et à des crédits avantageux. Ces processus font partie du système de reconstruction et de modernisation de l'ensemble de notre vie sociale, à un moment où l'on cherche à résoudre le plus rapidement possible tous les problèmes sociaux.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Comme je l'ai dit récemment, lors de la reprise du Conseil économique et social (ECOSOC), nous avons été élus à la Commission des établissements humains. Nous nous proposons de coopérer activement au sein de cet organe, au renforcement de la coopération internationale, de façon à ce que comme l'a signalé récemment le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale du logement, l'on puisse mettre un terme à une situation où environ un quart de la population mondiale ne peut guère que rêver d'un logement adéquat.

Mme ASHTON (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Alors que nous commémorons l'Année internationale du logement pour les sans-abri, la première réflexion qui nous vient à l'esprit, tient à l'opposition des progrès techniques et des visions quotidiennes, dans les villes des pays riches et des pays pauvres, qui montrent les différentes conditions de vie de millions de personnes, de leurs familles, qui vivent dans des conditions préoccupantes et dont les espoirs sont obscurcis par le fait même que cette situation critique ne peut que se détériorer.

Si l'on a recours aux statistiques pour évaluer les difficultés et le drame pour la dignité humaine que constitue le fait de ne pouvoir compter sur un foyer approprié, garantissant les conditions essentielles de protection et de sécurité, on approche du chiffre effarant de 80 % de la population de notre planète. En d'autres termes, tandis que dans les sciences et la philosophie, l'esprit s'ouvre aux lumières de la connaissance et de l'avenir, si nous appliquons strictement des politiques insensibles dans les domaines social et économique, nous sommes confrontés à une vérité pour laquelle l'homme devra engager les énergies de sa générosité et de sa sagesse, pour offrir à ce même homme, des avantages qui lui permettront de bénéficier de l'un de ses droits fondamentaux, le droit à un logement approprié.

La Bolivie est un pays dont la croissance démographique est en baisse car malheureusement, nous avons un taux de mortalité infantile très élevé, ce qui influence le problème du logement. Les projections immédiates seraient plus encourageantes si nos efforts et les intérêts économiques que nous obtenons se transformaient en programmes concrets, qui appelleraient l'attention sur chacun des problèmes sociaux qui nous affligent, permettant un développement global et harmonieux.

La croissance de la population bolivienne, ajoutée au niveau très bas de développement du pays et aux crises économiques fréquentes de ces dernières années, ont provoqué une pénurie de ressources financières, une diminution du revenu par

Mme Ashton (Bolivie)

habitant et en conséquence, une possibilité infime, aussi bien pour l'Etat que pour les organismes financiers, de lancer des plans de construction de logements. Outre cela, les revenus des familles ne leur permettent pas d'acquérir ces logements. Tout cela a provoqué un déficit en matière de logements extrêmement élevé.

Ce déficit quantitatif est concentré dans les villes, avec 249 000 logements manquants dans le secteur urbain et 18 000 dans le secteur rural, distribué par strates socio-économiques de la manière suivante : pour les revenus moyens et élevés, 20 %; pour les revenus faibles 39 %, et pour les revenus très faibles et de subsistance, 41 %.

D'autre part, l'essentiel du pourcentage du déficit en matière d'habitation de 80 % est localisé dans les couches de la société qui n'ont pas les possibilités de subvenir à leurs besoins. Grâce au fait que les communautés sont prêtes à assumer des mesures communes et à participer à la construction de leurs logements en fournissant la main-d'oeuvre, il a été possible d'établir des systèmes de financement permettant de répondre à ces secteurs, à partir de mécanismes de construction autonome dirigés par des équipes de professionnels chargées de la conception, de la direction, de l'administration et de la promotion sociale jusqu'à ce que les projets soient terminés.

En calculant le déficit en matière de logements par niveau de revenu, les dépenses mensuelles par famille et la possibilité d'endettement par couche sociale, on a pu déduire qu'avec les 23 % d'investissement nécessaires pour la construction de logements, on répondrait à 41 % de la demande projetée par les couches à faibles revenus et à revenus de subsistance.

Par conséquent, l'Etat bolivien voudrait aborder ce grave problème de manière systématique, accordant le volume le plus élevé possible de ressources économiques et techniques à l'exécution du Plan national du logement, dont les piliers fondamentaux sont le Fonds national du logement et l'Institut national du logement, organismes récemment créés dans le cadre du décret de relancement économique.

A la suite d'une croissance progressive des investissements en matière de construction autonome et grâce à un financement octroyé par le Fonds social d'urgence du Gouvernement bolivien, on exécute en ce moment 29 projets d'habitation, qui représentent un total de 1 076 unités de logements sur l'ensemble du territoire national.

Mme Ashton (Bolivie)

Dans ce contexte, le Ministère de l'urbanisme et du logement de la Bolivie, dont le rôle principal est de promouvoir, de normaliser, de contrôler et de superviser les problèmes de logement, a décentralisé les travaux d'exécution au sein des différents groupes privés et a pu ainsi améliorer sa capacité de produire des logements d'intérêt social en multipliant les ensembles de logements.

A cet effet, et grâce à la technique financière des Nations Unies, il a été possible de réaliser un programme de logements et de constructions autonomes dont les premiers projets serviront d'exemple par la suite. Au cours de la première étape, trois projets pilotes ont été réalisés dans trois régions différentes du pays. Sur la base des premières expériences acquises au cours de ces trois projets, on a obtenu le financement nécessaire pour réaliser d'autres projets de réhabilitation en matière de logement et pour faire face à certaines situations particulièrement critiques, notamment un projet de relocalisation de la population frappée par des glissements de terrain qui avait donc perdu son logement.

La population bolivienne, essentiellement dans les régions rurales, a manifesté une attitude de solidarité remarquable pour faire face aux réalités qui l'ont amenée à partager les efforts visant à obtenir des avantages communs et individuels. Grâce à cette autoconstruction organisée, il a été possible de tirer profit des attitudes traditionnelles, obtenant ainsi des résultats positifs non seulement en matière de solidarité, mais permettant également à toutes les familles participantes d'y gagner une expérience en matière d'organisation et d'administration.

Je dois dire ici que l'on a essayé d'obtenir un prix total par mètre carré de construction assez bas. Mais nous ne connaissons pas le coût définitif avant la fin de la réalisation complète du programme; on pense cependant que ces prix seront les plus bas jamais obtenus dans ce domaine et, sans préjudice de cette diminution du coût, ces logements seront à des niveaux parfaitement acceptables par la population à laquelle ils sont destinés.

L'architecte conçoit d'abord une unité de base, qui mesure en général entre 40 et 45 m<sup>2</sup>, et qui pourra ensuite être agrandie par les occupants eux-mêmes qui la convertiront au cours des années, en un logement de croissance progressive.

Mme Ashton (Bolivie)

La technique choisie pour ces projets de base est décrite de manière très générale, et on utilise essentiellement des matériaux obtenus localement; dans tous les cas, c'est la terre même de l'endroit où l'on construit les ensembles de logements qui a servi de matière première fondamentale. C'est ainsi que l'on emploie une technique qui permet la fabrication autonome des éléments, les frais sont donc réduits, entraînant une quasi autosuffisance technique de ces constructions. Tous ces éléments ont contribué à normaliser, à simplifier la situation, ce qui permet de viabiliser cette autoconstruction organisée, grâce à la connaissance des moyens de construction utilisés par les destinataires eux-mêmes et qui leur donnera les facilités d'agrandir leurs logements à l'avenir.

Mme Ashton (Bolivie)

Un autre aspect intéressant et digne d'être mentionné ici est le fait que le modèle institutionnel retenu a été vraiment bien choisi, tant en ce qui concerne la formulation qu'en ce qui concerne la mise en oeuvre des projets de logement. Ceux-ci ont été confiés au secteur privé par l'intermédiaire de personnes directement concernées, c'est-à-dire les équipes professionnelles et techniques, ainsi que les communautés créées par les familles auxquelles les logements sont destinés.

On peut affirmer, après ce bref exposé, que les expériences menées jusqu'ici dans le cadre du programme national de démonstration de constructions de logements en Bolivie ont ouvert la voie au règlement systématique des problèmes de logement dont souffre la population bolivienne, en particulier les secteurs à faibles revenus, grâce à son extraordinaire tradition de construction nationale et tant par ses propres efforts que par le biais de l'aide communautaire.

Au nom du Gouvernement bolivien, je félicite le Programme des Nations Unies pour le développement et je suis reconnaissant au Centre des Nations Unies pour les établissements humains d'avoir contribué au projet BOL/84/001, qui, comme je l'ai dit précédemment, a donné des résultats positifs et prometteurs.

Je voudrais par ailleurs remercier le Premier Ministre et le Gouvernement du Sri Lanka d'avoir porté cette question cruciale à l'attention des Nations Unies.

Le foyer constitue le coeur de la vie humaine, où se forme et se définit l'individualité de chacun, laquelle s'insère ensuite dans l'âme collective. C'est pourquoi l'Etat a pour mission inéluctable d'encourager, de protéger et de favoriser la vie familiale et la vie au foyer.

La vie sans foyer ou sans toit, comme l'a dit le représentant de la Colombie, est une épouvantable mutilation de la personne humaine. Le foyer est pour l'être humain l'habitat naturel. Le droit à posséder un foyer est inhérent à la condition humaine. C'est pourquoi un état moderne, quelle que soit son orientation idéologique, a pour responsabilité inéluctable de veiller à ce que tous ses citoyens disposent d'un abri qui réponde de la façon la plus appropriée aux exigences d'hygiène, de santé et de confort.

Une vie sans foyer est une vie sans illusion, sans espoir. Aussi la communauté internationale doit-elle prendre l'engagement de déployer des efforts systématiques, soutenus et coordonnés pour mettre un terme au drame social que vivent les personnes sans abri.



M. DING Yuanhong (Chine) (interprétation du chinois) : En 1982, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, par sa résolution 37/221, de faire de 1987 l'Année internationale du logement des sans-abri. Cette décision reflète l'importance très grande que tous les pays ont accordée à la question des établissements humains et leur volonté d'y trouver une solution. C'est la première fois dans notre histoire que la communauté internationale a essayé de résoudre ce problème par une action internationale telle que l'Année internationale du logement des sans-abri.

Ce matin, j'ai écouté très attentivement les déclarations du Premier Ministre, M. Premadasa du Sri Lanka, de vous-même, Monsieur, en tant que président de la présente session de l'Assemblée générale, du Secrétaire général et de M. Stefan Staynov, Président de la dixième session de la Commission des établissements humains. Leurs déclarations ont été source d'inspiration pour nous. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), qui a beaucoup contribué à mobiliser l'attention de la communauté internationale sur les questions de logement en vue de la préparation de l'Année internationale du logement des sans-abri.

Le logement est un besoin fondamental à la survie de l'homme, qui concerne chacun d'entre nous. Trouver une solution à ce problème revêt une très grande importance pour le développement économique et la stabilité sociale de chaque pays. Le monde compte à l'heure actuelle près de 5 milliards d'habitants, dont 1 milliard environ sont des sans-abri ou vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Le problème du logement est particulièrement grave dans les pays en développement, ainsi que dans certains pays développés qui connaissent aussi, à divers degrés, de nombreux et graves problèmes. L'amélioration des conditions de vie est devenue une tâche ardue et à long terme pour les gouvernements de nombreux pays, en particulier des pays en développement. Par conséquent, comme pour la population et l'environnement, les établissements humains sont également un problème majeur pour l'ensemble de l'humanité.

Le Gouvernement chinois a toujours apprécié et appuyé les activités déployées par les Nations Unies dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri. Le Premier Chinois Zhao Ziyang a adressé une lettre au Premier Ministre du Sri Lanka, M. Premadasa, en 1982, pour appuyer son initiative. Mon gouvernement

M. Ding Yuanhong (Chine)

a contribué financièrement à l'Année internationale en appuyant ses activités au niveau international. En outre, il a été créé le Comité national chinois pour l'Année internationale du logement des sans-abri, qui est chargé de coordonner les activités de l'Année internationale dans notre pays. Les activités organisées comprennent, entre autres, la publication de timbres commémoratifs, l'organisation d'expositions photographiques et de colloques internationaux sur la question du logement en coopération avec le CNUEH.

La Chine, pays en développement, a une population de 1 milliard d'habitants. Pour la Chine, résoudre le problème du logement de 1 milliard de personnes est une tâche gigantesque. Depuis la création de la République populaire de Chine, mon gouvernement a beaucoup contribué à l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, tant dans les zones urbaines que rurales. Ces dernières années, en particulier, mon gouvernement a sensiblement accru l'investissement en matière de construction de logements. Ainsi, les investissements que l'Etat a consacré au logement ont représenté, en 1985, près de sept fois le niveau de 1978, qui représentait 8,3 % du produit national brut de 1985. Pendant huit ans, de 1978 à 1986, la surface habitable dans les villes et cités est passée de 974 millions de mètres carrés, cette superficie ne représentant, dans les zones rurales, que 4,8 milliards de mètres carrés. L'espace habitable par habitant en ville a augmenté de 3,6 mètres carrés pour atteindre 6,3 mètres carrés, soit une augmentation de près de 76,6 %. Afin de résoudre le problème du logement de façon planifiée, nous avons effectué, en 1985, le premier recensement national des conditions de logement dans les villes et les cités, dans le but d'atteindre d'ici à l'an 2000 l'objectif d'un logement à bon marché et confortable pour chaque famille.

Voici la méthode que nous avons adoptée dans la recherche d'une solution au problème du logement :

Premièrement, le Gouvernement considère le logement comme un domaine prioritaire dans la formulation de la Stratégie nationale de développement et apporte différents types d'appui à la construction de logements, en fournissant par exemple des terrains, en construisant une infrastructure, en octroyant une aide financière et en fabriquant des matériaux de construction au coût le plus bas, etc.

M. Ding Yuanhong (Chine)

Deuxièmement, nous essayons d'apprendre aux gens à résoudre eux-mêmes leurs problèmes de logement, ce qui est important pour solutionner le problème du logement dans l'ensemble du pays. L'investissement du gouvernement à lui seul ne suffit pas; il faut que les particuliers eux aussi soient encouragés à investir dans le logement. A l'heure actuelle, en Chine, à part les efforts tentés par le gouvernement pour améliorer les conditions de vie, nous essayons également de faire entrer en jeu diverses forces. Au cours des huit dernières années environ, les résidents des villes ont construit 123 millions de mètres carrés de surface habitable et près de 2 millions de familles ont résolu leur problème de logement grâce surtout à leurs propres efforts. Ces dernières années, les 800 millions de gens qui vivent dans les zones rurales en Chine ont pu construire environ 600 millions de mètres carrés de surface habitable par an principalement grâce à leurs propres investissements.

Troisièmement, les politiques de logement doivent être complétées d'autres politiques. La pratique du planning familial et un strict contrôle de la croissance démographique, notamment dans les zones urbaines, sont des méthodes de nature à pallier l'insuffisance de logements dans les villes et sont d'une importance cruciale pour la solution du problème du logement lui-même. A cet égard, notre politique consiste à contrôler strictement l'expansion des grandes villes, à assurer un développement rationnel des moyennes agglomérations et à multiplier les petites villes pour éviter les problèmes de logement dus à l'expansion excessive des grandes villes.

La Chine a pu remporter de grands succès dans la construction de logements, mais étant donné qu'elle partait d'assez bas, le problème est loin d'être résolu et les conditions de logement moyennes dans les villes et dans les campagnes restent inadéquates. Un quart des foyers urbains ne disposent pas de logements convenables. Beaucoup d'appartements et de maisons sont assez mal équipés et il convient d'améliorer encore l'environnement dans les quartiers résidentiels. Changer tout cela exigera des efforts soutenus.

Pour atteindre notre objectif d'ici à l'an 2000, nous essayons en Chine d'utiliser nos expériences passées et nous explorons activement les moyens de résoudre le problème du logement grâce à une réadaptation de nos politiques de logement et à une réforme du régime du logement.

M. Ding Yuanhong (Chine)

En Chine, nous pensons que la clef de la solution du problème du logement dans les villes serait une réforme du régime de logement qui est caractérisé par de faibles loyers et d'importantes subventions puisque l'Etat assume l'essentiel de la responsabilité de la fourniture de logements aux travailleurs et aux employés gouvernementaux. L'objectif principal de la réforme est de commercialiser le logement, passant ainsi progressivement de l'allocation à l'achat de logements. Les logements fournis par l'Etat deviendront peu à peu des articles commerciaux disponibles sur le marché et que les gens pourront acheter ou louer, ce qui encouragera les habitants des villes à résoudre leurs problèmes de logement. Cette réforme sera introduite dans le pays entier par étapes, compte tenu des conditions de vie locales et selon une méthode appropriée. Pour que nos efforts soient plus efficaces, nous sommes prêts à profiter de l'expérience d'autres pays et à instaurer une coopération et des échanges de vues avec eux.

Le problème du logement est un problème global, sa solution exige que les membres de la communauté internationale manifestent leur intérêt et unissent leurs forces. Il est vrai que les pays en développement doivent chercher les moyens d'utiliser pleinement leurs propres ressources et trouver des solutions adaptées à leur propre réalité, mais les pays développés, par ailleurs, ont la responsabilité d'apporter une assistance financière et technique aux pays en développement et de contribuer aux efforts déployés par ces pays pour résoudre leurs problèmes de logement.

Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a joué un rôle positif dans la promotion de la coopération internationale, en assurant la formation du personnel, l'échange de vues sur les techniques, l'expérience et l'information en matière d'établissements humains et en attirant l'attention des gouvernements et de la communauté internationale sur les problèmes du logement. Nous espérons que le travail du Centre va s'intensifier et qu'il bénéficiera d'un appui et d'une assistance accrues de la part de tous.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) : La Nouvelle-Zélande s'associe à d'autres membres des Nations Unies pour reconnaître l'importance et la valeur de cette Année internationale du logement des sans-abri.

La date la plus marquante de cette année a peut-être été le 11 juillet, jour où la population mondiale a atteint les 5 milliards. L'abri n'a donc jamais été

M. Armstrong (Nouvelle-Zélande)

aussi nécessaire. Nous savons tous qu'il y a dans le monde de plus en plus de gens mal logés. Avec la nourriture, les soins médicaux et l'éducation, l'abri et le logement sont ce qui compte le plus dans la survie de l'humanité. Il est donc bon que notre organisation ait attiré l'attention de ses membres et celle de la communauté internationale sur le problème du logement des sans-abri.

Dans chacun de nos pays, la situation de la population est différente. Dans certains, la population croît rapidement et la campagne reflue vers les villes, d'où un besoin immense de logements dans les agglomérations urbaines. Dans d'autres, le niveau de population stagne, ou même décline, et l'âge moyen des habitants augmente, ce qui implique d'autres besoins en logement. La diversité de ces tâches a été reconnue dans le cadre des programmes de l'Année internationale. Ceux qui sont responsables de sa coordination méritent nos félicitations.

D'emblée, lorsque l'idée d'une Année internationale du logement des sans-abri a été lancée lors de la Conférence de la Commission des établissements humains au Gabon en 1984, la Nouvelle-Zélande l'a fermement appuyée. Au cours de l'année, nous avons particulièrement mis l'accent sur l'aide au développement des pays en développement voisins de la région du Pacifique sud, aussi bien qu'en Nouvelle-Zélande même. Au cours des mois qui ont précédé la proclamation de cette Année internationale, la Nouvelle-Zélande a parrainé avec d'autres l'atelier régional du Pacifique sud sur l'Année internationale du logement des sans-abri, à Lae, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Par la suite, nos activités se sont concentrées davantage sur la mise en oeuvre des principes de l'Année internationale à l'intérieur de la Nouvelle-Zélande.

M. Armstrong (Nouvelle-Zélande)

La participation concrète à l'Année a commencé à l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat en 1986 avec la désignation, par notre Premier Ministre, de la Corporation néo-zélandaise du logement, en tant que point de convergence national - comme nous l'appelons - pour l'Année internationale du logement des sans-abri.

Grâce aux efforts déployés par cet organisme gouvernemental et par toute la communauté néo-zélandaise, l'année écoulée a vu un progrès important en Nouvelle-Zélande vers la réalisation des objectifs consacrés par l'Année internationale. Un accent particulier a été mis sur les besoins des catégories dites à "faible revenu" et celles des sans-abri. La Nouvelle-Zélande s'est toujours montrée résolue à fournir un logement adéquat à l'ensemble de sa population grâce à des programmes tant gouvernementaux que privés. Cette année, par exemple, marque le cinquantième anniversaire du Programme de logement gouvernemental, lequel a permis d'octroyer des logements à bon marché à des groupes de personnes à faible revenu et à d'autres groupes spécifiques au sein de la communauté.

Outre ce programme et d'autres programmes financés par le Gouvernement le programme d'activités de l'Année internationale du logement des sans-abri en Nouvelle-Zélande a permis de focaliser l'attention sur d'autres méthodes non moins également importante, pour loger les sans-abri. A cet égard, je voudrais parler brièvement d'un projet de démonstration entrepris en Nouvelle-Zélande dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri. La majeure partie des terres de la population autochtone de la Nouvelle-Zélande, les Maori, appartiennent à la communauté plutôt qu'à des individus; il est donc extrêmement difficile de prouver un titre de propriété foncière en vue d'un futur emprunt pour faire construire une maison. Dans la lointaine communauté rurale maori de Hiruharama, dans l'île septentrionale de Nouvelle-Zélande, un projet spécial a été lancé, dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri. Plusieurs familles originaires de la région ont manifesté leur désir de regagner leur terre ancestrale. La plupart d'entre elles correspondent à la définition des sans-abri donnée par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Les autres ont des liens très étroits avec cette région. Collaborant avec la Corporation du logement et avec d'autres organisations locales, ces familles ont participé à la construction

M. Armstrong (Nouvelle-Zélande)

d'installations et de leurs propres logements, à Hiruharama. Ce projet devrait se terminer le 26 octobre prochain.

La notion de logement pour les sans-abri représente différentes choses dans différents lieux. Il y a des sans-abri aussi bien dans les pays développés qu'en développement. Il est important que l'ensemble de la communauté soit consciente de cette réalité quotidienne. En Nouvelle-Zélande et dans notre région, l'Année internationale nous a permis de nous concentrer à nouveau sur ce besoin tout particulier.

M. WIRYONO (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Alors que nous nous réunissons ici pour commémorer l'Année internationale du logement des sans-abri, il n'est pas seulement opportun mais impérieux que la communauté internationale examine sérieusement le problème croissant des sans-abri et la question cruciale des établissements humains. Il est également temps qu'aux niveaux national et international les efforts soient intensifiés si nous voulons éviter que cette situation, qui ne cesse de s'aggraver, ne se transforme en une crise globale irréversible. Malgré les 64 recommandations figurant dans la Déclaration de Vancouver, en date de 1976, le problème du logement des pauvres, des sans-abri et des défavorisés s'est aggravé en 1987.

Plus d'un milliard de personnes, soit un cinquième de la population du monde, vivent et meurent maintenant dans des logements médiocres ou n'ont pas d'abri. Nombreuses sont celles qui meurent chaque année de malnutrition et d'autres causes ayant un rapport avec le problème des sans-abri. A l'heure actuelle, on estime que 50 % à 80 % des habitants des villes du monde en développement vivent dans des taudis, des bidonvilles, des colonies de squatters, dans la rue, sans eau potable et sans conditions d'hygiène, exposés à la malnutrition, aux maladies, à une criminalité élevée et privés d'éducation et de possibilité d'emploi. Plus tragique encore, la plupart sont des enfants - l'avenir de nos nations - qui grandissent en marge de la société et qui sont donc plus particulièrement vulnérables. En outre, les taudis se multiplient deux fois plus rapidement que les villes qu'ils entourent. Le problème, qui n'est pas limité aux centres urbains ou même aux seuls pays en développement, est un problème global qui menace d'annihiler les effets positifs de l'urbanisation et du développement. De toute évidence, comme l'a signalé le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale de

M. Wiryono (Indonésie)

l'habitat cette année, il est paradoxal et intolérable que de telles conditions se perpétuent à une époque où de grandes améliorations ont été apportées au niveau de vie, grâce aux progrès dans précédent de la science, de la technique et de la culture.

Le rôle des Nations Unies face à ce défi a sans cesse augmenté depuis leur création en 1945. Avec la Déclaration de Vancouver à la Conférence de 1976 sur les établissements humains et les plans d'action qui ont suivi, y compris l'Année internationale du logement des sans-abri 1986-1987, les Nations Unies ont avec succès inscrit ce problème à l'ordre du jour international. A ce jour toutefois, les mesures prises n'ont pas encore limité le problème. Le plan d'action louable de l'Année internationale du logement des sans-abri, qui encourage les Etats à adopter de nouvelles méthodes pour améliorer les contitions offertes aux sans-abri en 1987, n'est toutefois pas forcément assuré de succès. La formulation et la mise en oeuvre des mesures politiques nouvelles proposées avec un appui international efficace, en tant que partie intégrante des plans de développement menés d'ici à l'an 2000, pourraient ne pas aboutir si l'engagement nécessaire en vue de leur succès fait défaut. Il est encourageant par conséquent qu'à la dixième session de la Commission à Nairobi, en avril dernier, un nouvel ordre du jour ait été lancé pour encourager une application et une action plus grandes. Ce programme prévoit une stratégie destinée à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières de tous les pays, pour atteindre les objectifs de développement. Une très visible et fructueuse initiative a été celle de projets pilotes de logement, au niveau des pays.

L'Indonésie, en tant que l'un des pays dotés de la plus grande densité de population du monde, a toujours accordé toute son attention au problème des établissements humains. Avec l'alimentation et l'habillement, le logement occupe la priorité absolue de nos stratégies de développement national. Avec la nomination, en 1978, du Ministre d'Etat pour les établissements humains, une méthode plus globale a été lancée. Une de ses composantes essentielles a été le Programme d'amélioration de Kampung; il s'agit d'un programme national destiné à améliorer dans tous les pays les conditions du logement. D'autres projets, tels que ceux concernant les logements à bon marché, la rénovation urbaine, le développement rural et le financement d'installations pour les secteurs défavorisés



M. Wiryono (Indonésie)

de la société, témoignent également de l'engagement de l'Indonésie aux objectifs de l'Année internationale du logement des sans-abri. Toujours dans le cadre de l'Année internationale, l'Indonésie a lancé un certain nombre d'initiatives importantes. Au niveau national, des ateliers, des expositions, des concours ayant pour thème les établissements humains, ont été organisés. Au niveau international, l'Indonésie va organiser, notamment, les colloques internationaux suivants : le logement et les établissements humains dans l'économie nationale, le rôle de la femme dans la gestion des établissements humains et la formulation d'une stratégie du logement.

M. Wiryono (Indonésie)

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'attachement de longue date de l'Indonésie au développement des établissements humains et aux objectifs de l'Année internationale du logement des sans-abri, et partager avec l'Assemblée les conclusions tirées de notre expérience nationale : nous sommes d'avis, tout d'abord, que la cause des établissements humains serait mieux défendue si on en faisait une partie intégrante des stratégies nationales de développement; deuxièmement, les stratégies dans le domaine des établissements humains devraient être pluridisciplinaires et tenir pleinement compte des conditions de vie et des besoins des couches les plus pauvres de la société; troisièmement, des politiques d'appui sont nécessaires pour faciliter l'acquisition de terrains, l'obtention de matériaux de construction, l'utilisation de techniques appropriées et l'accès à des sources de financement suffisantes; quatrièmement, l'emploi et la participation active des différents éléments disponibles de la société devraient être mobilisés pour aider au développement des établissements humains; cinquièmement, les efforts nationaux doivent s'accompagner d'un appui international proportionné et à cet égard, il faudrait renforcer le rôle des Nations Unies, et en particulier, celui du Centre Habitat.

Enfin, un foyer est plus qu'un abri. C'est la plus petite unité de l'environnement de l'homme, le lieu où l'on peut élever sa famille et aider les gens à devenir des membres dignes et productifs de la société humaine. L'accès à un logement suffisant est, en fait, un droit fondamental de l'homme.

M. TSHIPINARE (Botswana) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand plaisir pour moi de pouvoir faire une brève déclaration devant l'Assemblée sur les efforts déployés par le Botswana dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri. Ma délégation se félicite de l'occasion unique qui lui est donnée et tient à adresser ses félicitations chaleureuses au Premier Ministre de Sri Lanka, S. E. l'Honorable M. Premadasa, dont l'initiative a permis de proclamer l'Année internationale du logement des sans-abri.

La présence du Premier Ministre Premadasa parmi nous aujourd'hui est un témoignage éloquent et concret de son engagement personnel et de celui de son gouvernement de fournir un logement adéquat et décent, en particulier aux pauvres et aux défavorisés.

Nous approchons de la fin de l'Année, et cette séance n'aurait pu se tenir à une date plus opportune. L'Année a indubitablement répondu à ce que l'on en

M. Tshipinare (Botswana)

attendait. Comme le Premier Ministre Premadasa l'a déclaré devant l'Assemblée, en septembre 1980 :

"Une Année consacrée au problème des sans-abri contribuerait dans une très large mesure à concentrer l'attention sur la nécessité de fournir de meilleurs logements aux pauvres et serait un investissement dans l'humanité."

(A/35/PV.14, p. 8)

Au Botswana, et dans de nombreux autres pays j'en suis sûr, l'Année internationale du logement des sans-abri a secoué les gens et a permis une prise de conscience accrue des besoins en logement des pauvres et des défavorisés. Elle a également fait ressortir quels étaient les problèmes et combien il était urgent que le gouvernement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les particuliers s'y attaquent ensemble.

Le Botswana reconnaît pleinement la nécessité première d'intégrer le développement et la planification des établissements humains au processus général de développement économique et social. Pour la première fois dans l'histoire du développement de notre pays, le Plan de développement national en cours pour 1985-1991 (Plan VI) contient un chapitre consacré uniquement au logement. On voit par là l'importance croissante que le Gouvernement du Botswana attache au secteur des établissements humains et du logement en tant qu'élément crucial du processus de développement économique et social.

Dans le cadre de l'appui que nous avons apporté aux objectifs et aux principes de l'Année internationale du logement des sans-abri, nous avons formulé et adopté une politique nationale du logement qui donne priorité aux besoins en matière de logement des familles à faible revenu. Dans le cadre de cette politique, certaines mesures législatives, organisationnelles et financières ont été prises pour aider ces familles à construire ou améliorer leur logement. Certaines des mesures prises sont les suivantes : amélioration du cadre institutionnel de la fourniture de logements; accélération des programmes de construction de logements de la Botswana Housing Corporation; accélération des programmes de construction de logements destinés aux travailleurs, recherche et utilisation plus intensives de matériaux de construction locaux; amendement au Building Societies Act, qui permet aux compagnies d'accorder des prêts pour créer des infrastructures d'accueil et de consentir des crédits aux familles rurales; recherche des moyens d'étendre aux régions rurales une version modifiée du projet actuel de trames d'accueil

M. Tshipinare (Botswana)

urbaines; introduction d'un bail de 99 ans sur les terres tribales afin de permettre aux familles rurales d'hypothéquer leurs propriétés; recherche de nouvelles formes de crédit de logements à des taux accessibles; révision des codes régissant le développement et la construction, et intensification des programmes de formation destinés aux fonctionnaires qui s'occupent de la planification et de la mise en oeuvre des programmes en matière d'établissements humains et de logements.

Parmi les projets de l'Année internationale, figure le projet d'infrastructure et de logement de Francistown phase IV, qui comprend plus de 6 000 lotissements, financé conjointement par le Gouvernement du Botswana et l'Agence des Etats-Unis pour le développement international. Il faut également mentionner le projet d'installations communautaires de Woodhall II, qui est financé conjointement par le Gouvernement du Botswana et le Gouvernement britannique (ODA).

Nous avons également mis en oeuvre des projets de trames d'accueil dans chacun de nos principaux centres urbains, conformément aux objectifs de l'Année internationale. Grâce à ces projets, les familles à faible revenu peuvent envisager la construction d'un logement.

Profitant de l'occasion que présente l'Année internationale du logement des sans-abri, nous avons également tenu une Conférence nationale sur le logement, du 6 au 10 juillet 1987. Cette conférence devait permettre un échange de vues et d'idées sur l'amélioration future de notre politique et de nos programmes en matière de logement et elle a bénéficié de la participation de représentants des secteurs publics et privés, y compris des organisations non gouvernementales.

Outre ces efforts, le Gouvernement a autorisé récemment le lancement d'un programme accéléré de construction de logements et d'implantation de services pour les cinq prochaines années, qui coûtera près de 300 millions de dollars des Etats-Unis. Ce programme a pour but d'attaquer de front la pénurie très grave de terrains appropriés et de logements sur le plan national, mais en tenant compte en particulier de la gravité du problème dans les zones urbaines, notamment dans notre capitale, Gaborone. L'objectif primordial de ce programme spécial est d'introduire des mesures novatrices, des stratégies, des techniques et des méthodes d'application appropriées, permettant de pallier de manière efficace l'insuffisance critique des terrains équipés de services qui sont nécessaires aux investisseurs éventuels et la pénurie de différents types de maisons requis par toutes les couches sociales.

M. Tshipinare (Botswana)

Ce programme ambitieux est le fruit de consultations poussées qui se sont déroulées avec le Gouvernement dans notre pays et à l'étranger au cours des deux dernières années, dans le cadre de l'Année internationale. Il complète également le programme de construction accéléré de logements ruraux lancé à la fin de l'année dernière, qui est actuellement en cours. La construction de quelque 927 unités de logements destinés aux travailleurs dans différentes parties du pays a été entreprise dans le cadre de ce programme.

Nous nous sommes rendu compte par ailleurs que les ressources financières du secteur public sont vraiment par trop limitées pour apporter un semblant de solution au problème de la pénurie de logements. C'est ainsi que dans le cadre des efforts de l'Année internationale, nous avons pris l'initiative de certaines mesures pour encourager la participation accrue du secteur privé à la fourniture de logements.

Je mentionnerai une innovation considérable à cet égard : parallèlement au rôle de premier plan que les agences du secteur public continueront de jouer dans les programmes de construction de logements et d'équipement foncier accéléré, on prévoira une participation plus active des organisations du secteur privé et des familles, dans le but de mobiliser les ressources du secteur privé et d'encourager la production de revenus et la création d'emplois dans les régions rurales et urbaines.

Je tiens à réaffirmer que l'Année internationale du logement des sans-abri n'est pas censée être une fin en soi. Bien au contraire, elle doit marquer une période de transition cruciale, qui permettra aux pays de passer en revue leur politique en matière de logement et d'établissements humains, d'établir des priorités et des perspectives d'avenir pour 1987 et la période qui suivra, et d'élaborer de nouvelles politiques et stratégies pour améliorer les conditions de vie et de logement des pauvres et des défavorisés.

M. Tshipinare (Botswana)

Dès lors, il est crucial pour nous tous de faire en sorte que l'impulsion donnée par l'Année internationale du logement des sans-abri n'ait pas été en vain.

En guise de conclusion, ma délégation voudrait dire officiellement combien le Botswana apprécie l'appui et l'assistance techniques que lui fournissent les Nations Unies, par le biais d'Habitat, dans le domaine des établissements humains, pour ce qui est notamment de la formation, de la documentation, de l'information et, plus récemment, dans le cadre des activités liées à l'Année internationale du logement des sans-abri.

Nous tenons à assurer M. Ramachandran, Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, et ses collaborateurs, qu'ils ont toute notre confiance et que nous continuerons à appuyer leurs initiatives. Nous voulons croire que les louables réalisations déjà à l'actif du Centre se multiplieront pour le plus grand bien des Etats Membres et de la communauté internationale dans son ensemble.

Désireux de manifester sa confiance et sa reconnaissance au Centre des Nations Unies pour les établissements humains pour l'excellent travail accompli, le Botswana a versé une contribution de 3 600 dollars à la Fondation Habitat pour l'exercice fiscal 1987-1988, destinée tout particulièrement aux activités liées à l'Année internationale du logement des sans-abri.

M. SUMAIDA (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Au nom de la délégation de l'Iraq, j'ai le plaisir d'annoncer que le Gouvernement et le peuple irakiens appuient la célébration de l'Année internationale du logement des sans-abri, dans l'espoir que des millions d'êtres humains pourront trouver un logement décent surtout en cette fin de XXe siècle qui a vu tant de réalisations scientifiques et techniques impressionnantes.

Le Gouvernement de la République iraquienne a tout fait pour assurer le bien-être de ses ressortissants et pour améliorer leur environnement économique et social. L'accent a été mis sur le logement des ménages pour garantir de meilleures conditions de vie aux générations futures. Le Gouvernement iraquien s'est bien sûr inspiré des principes du parti Ba'ath socialiste arabe qui, sous la direction du Président Saddam Hussein, a souligné combien il importait de résoudre le problème du logement. Il a formulé une politique du logement et alloué les ressources financières nécessaires à l'exécution de ces plans et programmes de développement.

M. Sumaida (Iraq)

Le Ministère de la reconstruction et du logement a entrepris des études intégrées des problèmes en la matière pour tenter de déterminer nos besoins en logements d'ici à l'an 2000. Nous avons par ailleurs élaboré des plans et des programmes pour nous attaquer aux problèmes du logement en zones rurales et en zones urbaines, dans le cadre du programme général d'urbanisation de l'Iraq qui tient compte des caractéristiques propres de la société iraquienne pour ce qui est de ses besoins en matière de logement et de formation, y compris au niveau des collectivités locales. Nous avons effectué des recensements urbains et ruraux, fait des études sur les matériaux de construction, l'architecture, les contrats et les lois en matière de logement. Tous ces facteurs ont été revus et modifiés pour s'adapter à la nouvelle politique du logement.

Le Gouvernement a exécuté des projets de logement intégrés dans tout l'Iraq. Entre 1980 et 1986, c'est-à-dire durant toute la guerre imposée à l'Iraq par le régime iranien, le Ministère de la reconstruction et du logement a exécuté six fois plus de projets qu'entre 1973 et 1979. Le Gouvernement encourage - partant du principe de la nécessité de faire participer les masses à la recherche de solutions au problème du logement - le secteur privé de la façon suivante : on a procédé à la distribution des terres à des prix modiques, à l'octroi de prêts par l'intermédiaire d'agences immobilières, à l'élaboration de plans, de modèles et de devis de logements économiques qui sont vendus à des prix symboliques, et à la création de toutes les infrastructures nécessaires aux fins de fournir aux citoyens des logements décents, étant donné que le logement est une unité structurée et intégrée. Des normes ont été établies et les logements existants ont été modernisés pour répondre à ces normes. On a procédé à une étude des matériaux de construction et cherché à encourager la construction d'usines et de logements coopératifs pour que tous les citoyens disposent d'un logement décent.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour dire, au nom de la délégation iraquienne, combien nous apprécions les efforts faits pour préparer cette célébration. Nous espérons que l'Année internationale sera, pour toutes les nations, une nouvelle occasion de coopérer entre elles et avec le mécanisme des Nations Unies pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

M. MORAGA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Le problème du logement, vu dans une large perspective, est lié à un droit fondamental, que le monde entier se préoccupe de garantir. Le fait que nous prenions la parole aujourd'hui devant l'Assemblée montre bien toute l'importance que la communauté internationale attache à la nécessité de donner un toit à chaque être humain qui est faible et sans protection devant la nature et qui est en droit de le réclamer à ses semblables.

Le logement est quelque chose de matériel et d'immatériel à la fois. Il est matériel en ce sens qu'il est composé d'éléments physiques, rares et coûteux permettant au groupe humain le plus fondamental - la famille - de se protéger de la fureur des éléments. Il est immatériel, parce qu'il représente un contexte psychologique qui permet l'épanouissement de cette unité fondamentale de la société humaine, mais aussi de développer la pensée et de transmettre la culture.

C'est la raison pour laquelle parler de logement, cela veut dire affirmer le respect de la famille, l'éducation solide et saine des enfants et garantir le repos et le refuge pour les anciens. "Logement", cela veut dire permettre à chaque homme actif d'édifier un symbole et de lui donner une cause noble pour laquelle il pourra lutter. Depuis le commencement des temps, l'homme a toujours instinctivement cherché un refuge, ce qui est devenu la meilleure expression du désir de perpétuer l'espèce. C'est dans ce lieu primitif mais sûr que l'homme a d'abord pu commencer à développer son intelligence parmi ses semblables, à maîtriser ses instincts et ses réactions, mais aussi à perpétuer ses activités et ses connaissances.



M. Moraga (Chili)

Le logement est un élément qui permet d'évaluer la culture. C'est un indicateur meilleur que n'importe quelle idéologie, laquelle ne peut donner qu'une interprétation partielle de la situation que connaissent les hommes. Mais il est certain que nous ne disons rien de nouveau en affirmant que cet objectif idéal que l'humanité s'est fixé est bien loin d'être entièrement atteint. En effet, une observation superficielle de la condition humaine actuelle montre combien sont grandes les carences, particulièrement en matière de logement, dont souffre encore l'humanité.

Par ailleurs, entre la notion élémentaire de logement et la notion plus élaborée qui tient compte aussi bien des facteurs psychologiques que des facteurs liés à l'environnement, tous éléments qui rendent le logement véritablement habitable, il existe plusieurs étapes qui, dans bien des cas, n'ont même pas été amorcées. Plusieurs millions d'êtres humains souffrent des rigueurs de la nature, sont des proies faciles pour la maladie et sont les victimes d'un abandon qui est la source de tensions sociales et sape la paix et la compréhension.

L'action engagée pour régler ce problème accablant ne peut être interrompue. Il nous faut donc la poursuivre, car c'est la nature elle-même qui, par sa rigueur implacable et constante, rend extrêmement difficiles les efforts que nous déployons pour construire des logements décents. Les tremblements de terre et les inondations expliquent que mon pays ait souvent été au premier plan des nouvelles internationales. Mais les secousses qui agitent cette terre jeune et instable, sur laquelle s'est édifiée notre nation, ne l'ont pas paralysée. Au contraire, le cycle tragique des séismes qui secouent de temps à autre notre terre, et qui l'ont secouée avant même que le Chili ne devienne un pays, nous a incités à nous organiser et à considérer que notre devoir permanent était de rebâtir sans cesse ce que nous avons construit au prix de tant d'efforts. C'est la nature elle-même qui, en nous causant si souvent des troubles et en nous infligeant des punitions, a éveillé dans l'esprit de l'homme chilien cette préoccupation fondamentale à l'égard du logement. Le Gouvernement du Chili, convaincu de l'importance majeure que revêt le droit au logement, consacre une partie non négligeable des efforts qu'il fait dans le domaine social à résoudre le problème des sans-abri.

M. Moraga (Chili)

Notre ministère du logement et de l'urbanisme a pour mission fondamentale de superviser les politiques de logement et de développement urbain, formulées aux niveaux national, régional et local. Il encourage ainsi la participation active des différents secteurs nationaux dans la recherche de solutions au problème du logement, dans le cadre des subventions que l'Etat accorde sur un pied d'égalité aux différentes régions du pays.

La politique en matière de logement, appliquée au Chili, définit le logement comme un bien librement négociable sur le marché, dont l'acquisition exige des efforts de la part des familles. Cette politique a pour but de promouvoir leur accès à la propriété privée d'un logement en tant que moyen d'exercer leur liberté et en tant que récompense pour la responsabilité que sous-entend l'exercice de ce droit.

Cependant, l'Etat reconnaît que toutes les familles ne sont pas à même d'acquérir leur propre logement par leurs seuls efforts et leurs seuls sacrifices. En conséquence, nous nous sommes fixé pour but de résoudre le problème des sans-abri en permettant aux familles, grâce à l'octroi de subventions, d'acquérir leur propre logis.

L'action sociale menée dans ce domaine de la vie nationale chilienne englobe toute une politique du logement, qui comprend différents systèmes de demandes de logements, de subventions au logement, d'épargne, de financement et de subventions rurales.

Dans ce contexte, nous avons annulé cette année les subventions au logement - antérieurement, elles avaient été accordées en plus de 100 000 occasions. Cela montre bien que grâce à l'effort conjoint déployé par les familles, l'Etat et le secteur privé, qui prend une part active à cette action, nombre de familles ont pu résoudre leur problème de logement et accéder à la propriété d'un logement.

Dans le cadre des actions menées en faveur du logement, nous avons supervisé cette année la construction de plus de 30 469 logements et plus de 17 000 certificats de subvention au logement ont été délivrés. C'est de cette façon que le Chili a commémoré l'Année internationale du logement des sans-abri.

Le Ministère chilien du Trésor a appuyé les plans de développement élaborés dans divers domaines. Cela a permis de mettre sur pied un système de subventions au logement pour favoriser l'installation dans des régions qui font l'objet d'une attention particulière des autorités.

M. Moraga (Chili)

La politique du logement menée par le Gouvernement chilien a pour but d'améliorer la qualité de la vie de l'homme, de résoudre l'ensemble du problème posé par les sans-abri en accordant un traitement préférentiel aux secteurs où les besoins se font le plus sentir et également de construire le plus grand nombre possible de logements avec les ressources que le pays pourra dégager à cet effet.

Le Chili appuie l'Année internationale du logement des sans-abri en cherchant à créer un pays de propriétaires respectables et en faisant en sorte que l'Etat accorde des subventions aux familles les plus pauvres. Tel est l'objectif que cherchent à réaliser les différents systèmes dont je vous ai brièvement parlé, qui sont autant d'éléments d'une action sociale soutenue qui se poursuivra dans l'avenir.

M. AGATHOCLEOUS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement de la République de Chypre, je tiens à exprimer au Gouvernement du Sri Lanka ma profonde reconnaissance pour son initiative tendant à saisir, en 1980, la trente-cinquième session de l'Assemblée générale du problème des sans-abri. Grâce à cet effort louable, l'Assemblée générale a décidé de faire de 1987 l'Année internationale du logement des sans-abri. Grâce aussi aux efforts déployés par Habitat et au rapport présenté à la dixième session de la Commission des établissements humains, le monde a pris conscience de la situation critique que connaît aujourd'hui le logement et des problèmes qui se posent aux sans-abri, aux mal-logés et aux millions de personnes qui ne disposent pas des équipements et des services fondamentaux. Néanmoins, malgré les efforts déployés par les gouvernements aux niveaux local et national et par les organisations internationales, plus d'un milliard de personnes sont totalement dépourvues de logement ou vivent dans des conditions de logement effroyables.

M. Agathocleous (Chypre)

Nous sommes pleinement conscients de la gravité et de la complexité du problème du logement. Dans la plupart des pays, la pénurie de logements trouve son origine dans le problème de la pauvreté, aggravé encore par la rareté des ressources et des structures nécessaires, qui se fait sentir aujourd'hui et continuera de se faire sentir dans un avenir prévisible. Cela est encore plus vrai dans les pays en développement où les sans-abri représentent un tiers de la population.

Le défi qui se pose aux pays en développement est d'accroître sensiblement la capacité des secteurs public et privé de fournir aux gens pauvres des abris et des services décents, dans des conditions qui tiennent compte de leurs besoins fondamentaux et de leurs moyens tout en cherchant à augmenter ces derniers grâce à des activités génératrices de revenu et à des systèmes financiers novateurs. L'élément humain doit également être pris en considération. La mise au point d'une stratégie globale de développement et d'un programme de logement sagement planifié de pair avec une coordination efficace de tous les intrants sectoriels dans les abris et les services constitue la condition préalable essentielle à tout programme devant permettre de relever avec succès le défi que pose le logement des sans-abri. Nous nous félicitons par conséquent de la proposition relative à une stratégie globale du logement d'ici à l'an 2000.

Tout en étant la principale, la pauvreté n'est pas l'unique cause du problème des sans-abri. L'apparition des sans-abri est également due aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux catastrophes et destructions provoquées par l'homme. Dans mon pays, par exemple, comme chacun le sait, le problème des sans-abri découle de l'invasion turque de 37 % de notre territoire en 1974, qui a transformé un tiers de notre population en réfugiés sans-abri dans leur propre pays - situation dénoncée à maintes reprises par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous avons dû nous attaquer à ce grave problème, et l'expérience acquise peut être décisive. Pour alléger les souffrances de 200 000 personnes déplacées, le Gouvernement chypriote a adopté des mesures destinées à apporter des secours coordonnés. Comme première mesure, un fonds de secours spécial a été créé dans le but d'étudier les besoins fondamentaux des personnes déplacées, de leur dispenser les services indispensables et d'utiliser la main-d'oeuvre inoccupée.

Peu après l'invasion, l'objectif immédiat du Gouvernement a été d'approvisionner en vivres les personnes déplacées et de les loger temporairement

M. Agathocleous (Chypre)

le plus rapidement possible. La croissance très rapide et sans précédent du nombre de familles sans abri a exigé la mise au point de nouveaux concepts pour ce qui est de la participation du secteur public au marché du logement. Pour l'essentiel, le but du Gouvernement chypriote en recherchant la participation du secteur public dans ce secteur était de fournir aux sans-abri des habitations à bon marché. A cette fin, il a mis sur pied deux programmes majeurs : l'un concernait des logements à bon marché permettant d'accueillir temporairement des familles déplacées, mais qui pourraient ensuite abriter des familles à faible revenu. L'autre concernait des logements que construiraient des personnes devenues sans abri - ayant le désir et les aptitudes requises pour ce faire selon des plans standards fournis par le Gouvernement. Dans le cadre de ce projet, le Gouvernement a fourni des terrains et offert une aide financière. Ce programme d'auto-assistance a été élargi pour englober la catégorie des personnes déplacées propriétaires d'un terrain et désireuses de construire leur propre maison.

L'objectif de mon Gouvernement est d'assurer à chaque famille un logement décent, qui réponde à des normes sociales et humanitaires acceptables. Pour nous, l'Année internationale du logement des sans-abri n'est ni le début ni la fin d'efforts destinés à faire face à ce problème majeur. Il s'agit plutôt d'une année qui nous permet de réaffirmer notre volonté de poursuivre nos efforts pour améliorer la qualité de vie de tous, notamment des moins privilégiés. Tous les efforts internationaux concertés dans ce domaine méritent notre appui et le recevront.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Divers représentants ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, leur première intervention faite dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes et la seconde intervention à 5 minutes et qu'elles doivent les faire de leur place.

M. ALPTUNA (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes rassemblés ici en séance plénière de l'Assemblée générale pour célébrer l'Année internationale du logement des sans-abri. Nous sommes donc profondément troublés de voir que la délégation chypriote grecque a saisi l'occasion pour proférer une fois de plus des accusations sans fondement à l'égard de mon pays. Comme les autorités de la République turque de Chypre-Nord fourniront aux délégations les informations appropriées, je m'abstiendrai d'entrer dans le détail. Toutefois, je voudrais terminer ma déclaration en me référant très brièvement à deux rapports :

M. Alptuna (Turquie)

le rapport Ortega de 1964 et le rapport de l'United Press International (UPI) du 24 février 1976, pour dire ce qu'il en est de la sincérité des allégations chypriotes grecques.

La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre avait fait état des dégâts causés à mon pays et ses données avaient été publiées dans le rapport bien connu, qui porte le nom de son auteur, M. Ortega. Dans ce rapport, M. Ortega spécifie que son enquête ne porte que sur la destruction de maisons dans 101 villages turcs, causée par les Chypriotes grecs. Chacun de ces villages a été photographié d'un avion. Près de 30 000 Chypriotes grecs ont dû fuir ces villages et vivre dans des circonstances tragiques. En tout 465 maisons de villages chypriotes turcs ont été totalement détruites et 2 000 autres ont été pillées. Pendant 11 ans, les Chypriotes turcs n'ont pas pu regagner leurs foyers dans ces villages que toutes ces années avaient rendu inhabitables. Toutes les maisons appartenant à des Chypriotes turcs dans 103 villages avaient été entièrement détruites. Dans le reste des villages chypriotes turcs, abandonnés en 1974, des Chypriotes grecs ont pris possession des maisons, des boutiques, etc. J'en viens au rapport de l'UPI, qui date de 1974. Dans la description qu'elle fait de la visite de l'envoyé spécial du Président Carter, M. Clifford, aux soi-disant camps de réfugiés dans le sud de Chypre, l'UPI décrit le comportement des participantes Chypriotes grecques à la mise en scène de "gémissements et de sanglots", et conclut comme suit :

"Elle, comme d'autres, attendit que M. Clifford passe et monte dans sa limousine pour quitter le camp. Ensuite, ses larmes ayant séché immédiatement, elle se mit à sourire et salua de la main l'envoyé du Président Carter avant de rejoindre les autres femmes à bord d'un autobus du Gouvernement qui devait les ramener chez elles."

M. Alptuna (Turquie)

S'il y a aujourd'hui des Chypriotes grecs qui n'ont pas un logement décent, la responsabilité en incombe uniquement au Gouvernement chypriote grec.

M. AGATHOCLEOUS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : A la différence représentant de la Turquie, je respecterai cette journée solennelle et ne ferai donc pas ses allégations. Je lui poserai simplement cette question : -il dire qu'il n'y a pas de personnes déplacées à Chypre? C'est exactement ce que je disais. Les résolutions de l'Assemblée générale se passent de commentaire.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je déclare terminée la célébration de l'Année internationale du logement des sans-abri.

La séance est levée à 19 heures.